



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2012



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement  
Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

# Sommaire

<b>1</b>	<b>LE SIAH DU CROULT ET DU PETIT ROSNE</b>	
	1.1 SON HISTOIRE	P. 6
	1.2 SON FONCTIONNEMENT	P. 8
	1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ CONTINUE	P. 9
<b>2</b>	<b>LE SIAH ET SES MISSIONS</b>	
	<b>2.1 À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES</b>	P. 12
	<i>Une station de dépollution performante</i>	
	<i>Un réseau de mesure du milieu naturel fiabilisé</i>	
	<i>Une lutte indispensable contre les pollutions diffuses</i>	
	<i>Vers une maîtrise des rejets industriels</i>	
	<i>Réhabilitation écologique des rivières</i>	
	<b>2.2 DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS</b>	P. 28
	<i>Une présence affirmée autour des documents d'urbanisme</i>	
	<i>Développement du système de télégestion</i>	
	<i>Suivi du taux de remplissage des bassins</i>	
	<b>2.3 GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX</b>	P. 34
	<i>Entretien des réseaux</i>	
	<i>Opérations de travaux</i>	
	<i>Entretien rivières et des bassins de retenue</i>	
	<b>2.4 UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTÉE AUX ENJEUX</b>	P. 40
	<b>2.5 UNE PRÉSENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL DE L'EAU</b>	P. 42
	<i>Financement et suivi des SDA</i>	
	<i>Suivi du développement démographique et économique</i>	
	<b>2.6 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS</b>	P. 45
	<i>Ressources humaines</i>	
	<i>Finances</i>	
	<i>Services généraux</i>	
	<b>2.7 UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE ÉVOLUTION</b>	P. 55
	<b>2.8 UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE</b>	P. 58
<b>3</b>	<b>DES INDICATEURS POUR ÉVALUER</b>	P. 60
<b>4</b>	<b>LEXIQUE</b>	P. 66



*Guy Messenger*

*Président du SIAH Croult  
et Petit Rosne*

## ÉdiTO

Le sud-est du Val d'Oise, dans lequel se « cale » le secteur d'action de notre syndicat, connaît depuis quelques années un essor socio-économique sans précédent et il est appelé à accueillir de grands projets qui auront un impact majeur sur les infrastructures du SIAH.

2012 a constitué un tournant dans cette tendance, sur fond de discussions, au niveau national, sur la politique d'aménagement du territoire liée au Grand Paris, en particulier dans le domaine des transports.

C'est ainsi qu'ont vu se préciser les engagements politiques et économiques liés à de grands projets tels que le Triangle de Gonesse, le Dôme de Sarcelles et l'Ecoquartier à Louvres-Puiseux. Le SIAH s'investit particulièrement dans les choix faits sur ces dossiers, afin que ne soient pas occultées les problématiques environnementales et en particulier celles liées à la protection des milieux aquatiques et au développement d'une véritable biodiversité.

Les enjeux de ce développement concernent également la gestion des eaux usées, puisqu'elles nécessitent de revoir bien souvent le dimensionnement des canalisations intercommunales de transport, et ont un impact majeur sur l'évolution de notre station de dépollution, dont l'extension devient nécessaire. Au-delà des aspects techniques, il s'agit pour le SIAH de maîtriser l'impact financier de ces évolutions afin que nos budgets puissent absorber les coûts de ces travaux tout en restant acceptables pour les habitants de notre territoire.

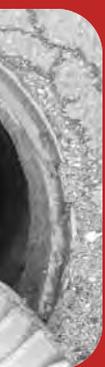
Aussi, bien que notre syndicat soit réellement un facilitateur dans ce développement économique qui va s'accroître dans les vingt prochaines années, le SIAH continuera à jouer son rôle de « sentinelle environnementale » afin que les rivières de notre territoire ne se retrouvent pas encerclées et étouffées par les projets naissants. Une telle situation irait à l'encontre des multiples actions que nous menons et que je vous propose de découvrir dans ce rapport d'activité.

Je vous en souhaite une agréable lecture !





LE SIAH DU CROULT



ET DU PETIT

ROULT

ET DU PETIT ROSNE

ROSNE

## 1.1 SON HISTOIRE

**A**u sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la situation de l'Est de l'actuel Val d'Oise, victime de nombreuses inondations catastrophiques ainsi que de l'absence de système d'assainissement, a entraîné une mobilisation intercommunale traduisant une volonté politique commune d'améliorer la gestion de l'eau dans cette région. Cette impulsion a donné naissance au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, du nom des deux principaux cours d'eau concernés.

Le SIAH Croult et Petit Rosne se constitua ainsi autour de deux missions essentielles : la lutte contre les pollutions aux cours d'eau et la lutte contre les inondations, missions qui conditionnent aujourd'hui la politique environnementale du SIAH et en cadrent les activités. Ce sont, en premier lieu, les 13 communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Domont, Ecoeu, Ezanville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Louvres, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles et Villiers-le-Bel qui en s'unissant, furent à l'origine du SIAH. Puis, progressivement, d'autres communes vinrent enrichir

cette mobilisation : Moisselles, en 1948, la commune de Fontenay-en-Parisis, puis dans les années soixante c'est au tour de Vémars, Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Montsoul et Piscop.

Les premières actions du SIAH se concrétisèrent par une prise en main de l'entretien des cours d'eau dont le mauvais état et l'absence de gestion favorisaient les inondations. Dans le même temps, les premiers collecteurs intercommunaux furent installés, embryons d'un système d'assainissement des eaux usées qui jusqu'à présent polluaient gravement le milieu naturel. D'ailleurs, le Croult et le Petit Rosne avaient subi de telles dégradations que les deux cours d'eau furent canalisés « en sous-sol » dans les agglomérations pour éviter les nuisances et les risques sanitaires.

Le développement continu des communes nécessite l'adaptation des infrastructures urbaines liées à l'eau tant en ce qui concerne les eaux usées que les eaux pluviales. Au tournant des années 70, le SIAH Croult et Petit Rosne entreprend le doublement des collecteurs d'eaux usées pour faire face à la forte urbanisation. En 1972, une série d'orages violents provoque des inondations catastrophiques sur la région, touchant durement les villes d'Ecoeu, d'Ezanville et de Fontenay-en-Parisis. Pour endiguer le phénomène, les premiers bassins



de retenue sont construits : "le Bois Bleu" à Ecoeu, "les Bourguignons" à Ezanville et "le Fossé Gallais" à Fontenay-en-Parisis. Ce sont les premiers d'une longue liste. L'urbanisation et le développement économique de l'Est du Val d'Oise, par l'augmentation des surfaces imperméables, impactent alors considérablement sur les risques d'inondations.

Au fil des ans, le syndicat du Croult et du Petit Rosne devra enchaîner les aménagements hydrauliques pour compenser cette évolution. Mais les solutions ne sont pas que techniques. Le Syndicat s'engage dans une politique de maîtrise des ruissellements "à la source", imposant à tout constructeur de lotissements, de groupes de logements, de parcs industriels, l'obligation de limiter le ruissellement à 0,7 litre par seconde et par hectare.

Durant les années 80, trois autres communes se joignent au SIAH Croult et Petit Rosne : Montmorency, Roissy-en-France

et Vaud'herland. En 1985, c'est au tour de Puiseux-en-France tandis que 1986 voit l'adhésion de Villaines-sous-Bois. Villeron adhère en 1991.

Le premier collecteur intercommunal d'eaux usées est alors doublé par un ouvrage beaucoup plus conséquent qui permet la desserte de la totalité des communes. Alors que les eaux étaient jusqu'alors dirigées vers la station d'épuration d'Achères, le Syndicat décide de construire une usine de traitement à Bonneuil-en-France pour soulager Achères tout en rejetant au milieu naturel un effluent de bonne qualité. La station de dépollution est mise en service en septembre 1995, les travaux ayant commencé en avril 1993. Dans la même période, six communes rejoignent le syndicat : Andilly, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Epiais-lès-Louvres, Mareil-en-France et le Plessis-Gassot. Les dernières adhésions, enregistrées en 2001 et en 2003 sont celles de la commune de Saint-Witz et du Mesnil-Aubry qui portent alors le nombre total de communes adhérentes à 35.

En 2009 enfin, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM) se substitue aux communes de Montmorency et d'Andilly, transformant de fait le SIAH en syndicat mixte.



## 1.2 SON FONCTIONNEMENT

**L**e SIAH du Croult et du Petit Rosne est un établissement public regroupant 33 communes et une Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'un syndicat mixte administré par une assemblée délibérante dénommée "le Comité du Syndicat" et assisté d'un bureau du Syndicat qui règle les affaires courantes.

### ■ Le Comité du Syndicat :

Il regroupe 70 membres titulaires et 70 membres suppléants. Chaque commune adhérente désigne deux délégués titulaires et deux suppléants. La CAVAM, représentant deux communes, possède un nombre de délégués proportionnel (voir liste des membres du Comité Syndical en annexe). Il se réunit au moins une fois par semestre pour prendre

l'ensemble des décisions relevant des affaires du syndicat. Un certain nombre de décisions ne peuvent être prises que par le Comité du Syndicat. On citera par exemple : le vote du budget, l'approbation du compte administratif, la création ou la suppression d'un poste, la modification du tableau des effectifs, la modification des statuts du SIAH. Il se réunit en moyenne cinq fois par an.

### ■ Le Président et le Bureau Syndical :

Le Président et le Bureau du Syndicat sont élus par le Comité Syndical. Le Président exécute les délibérations du Comité Syndical et est chargé de l'administration du SIAH. Il est, par exemple, chargé de représenter le SIAH en justice. Il prépare et exécute les décisions que va prendre le comité du Syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes. Il a la possibilité de prendre des décisions dans un domaine de compétences délimité par le Comité du Syndicat.



Le Président prend des décisions relevant par exemple :

- de la passation de Marchés Publics ;
- de la passation des contrats d'assurance ;
- de la rémunération des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts ;
- de la saisine de la justice ou de la défense du syndicat dans les actions intentées contre lui.

Le Bureau prend un certain nombre de décisions relevant des affaires courantes du Syndicat et valide les décisions du Président déléguées par le Comité. Il est composé du Président et de neuf Vice-Présidents.

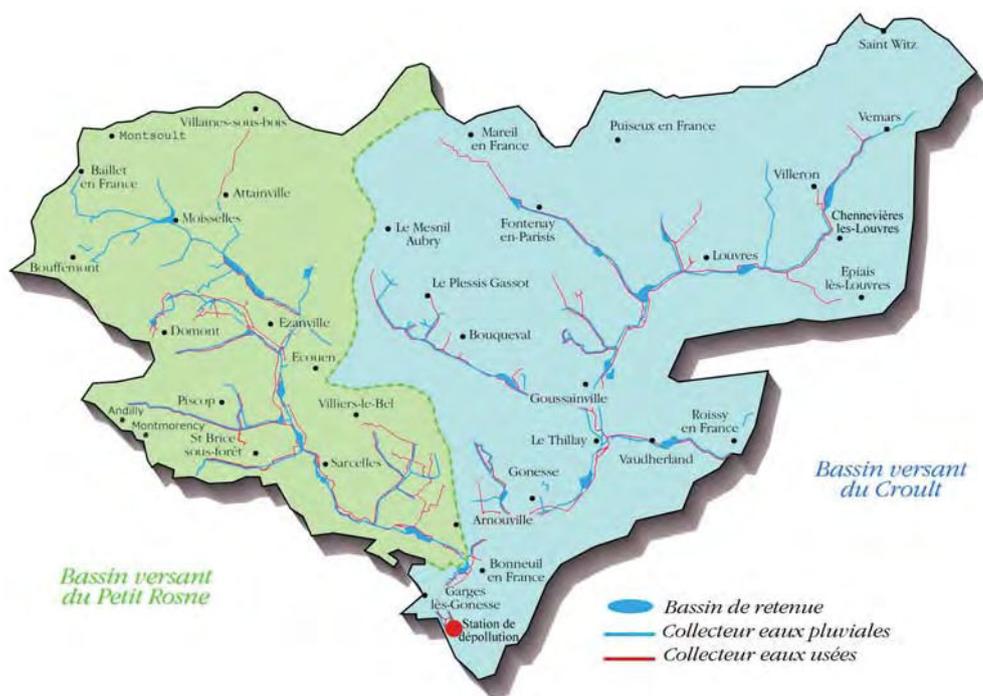


**Éric Chanal**  
Directeur du SIAH

« C'est au pied du mur que l'on voit le maçon...! »

... ou quand un système de management environnemental, et à travers lui, la structure entière, doit fonctionner malgré la simultanéité de longues maladies, de maternités et de difficultés de remplacement des personnes ayant quitté le SIAH. Cette situation « dégradée » inédite a fortement conditionné et contraint le fonctionnement du SIAH en 2012.

Pour autant, c'est dans ces difficultés que se sont révélées les compétences et l'abnégation de l'ensemble du personnel du SIAH, ainsi que l'utilité, pour une petite structure telle que le SIAH, de cultiver une culture de la pluridisciplinarité et de la notion de binôme. L'implication de chacun, à laquelle je rends hommage, a permis de maintenir à flot le système ainsi que la continuité et la qualité du service public que nous rendons pour une protection continue de notre environnement et qui constitue le moteur de notre engagement quotidien.



### 1.3 UNE DÉMARCHE QUALITÉ ISO-14001 INTÉGRÉE

Certifié ISO-14001 depuis 2000, le SIAH maintient cette certification comme un outil d'encadrement, de traçabilité et de réflexion, basé sur la capacité à remettre en permanence en question les procédures et les moyens mis en œuvre afin de conserver la qualité de service que l'on est en droit d'attendre d'une collectivité comme le SIAH.



LE SIAH



LE SIAH



ET SES MIS

ET SES MISSIONS

SSIONS



## À LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES



En remontant à quelques dizaines d'années, les enfants des communes de notre territoire se baignaient dans le Croult et le Petit Rosne ! Souvenirs anecdotiques qui nous placent aujourd'hui devant nos responsabilités, face à des rivières qui sont devenues, au fil du temps, polluées et bien souvent couvertes.

Heureusement, les efforts menés par le SIAH en particulier commencent à produire leurs effets et, malgré la persistance de certains points noirs, la qualité de nos cours d'eau progresse, même lentement.

Le chemin est encore long pour recouvrer un niveau de qualité satisfaisant aux exigences réglementaires, mais le travail mené quotidiennement et les politiques territoriales mises en œuvre peuvent laisser raisonnablement présager des lendemains meilleurs.

## UNE STATION DE DÉPOLLUTION PERFORMANTE

En 2012, la station de dépollution a reçu **16 107 862 m<sup>3</sup>** d'eaux usées. Une légère hausse de volume est observée par rapport à l'année 2011 puisque **319 656 m<sup>3</sup>** d'eaux usées supplémentaires (soit 2 %) sont arrivées à la station.

En moyenne journalière, la station de dépollution a reçu **43 566 m<sup>3</sup>** d'eaux usées (soit 78 % de son débit nominal qui est de 55 500 m<sup>3</sup> / jour avec une hausse de **426 m<sup>3</sup>** par rapport au volume moyen journalier reçu en 2011).

partie  
2.1

Le tableau suivant donne les valeurs annuelles de la station de dépollution de Bonneuil-en-France :

	Pluviométrie*	Volume en m <sup>3</sup>				
	en mm	By pass vers Seine-Aval	Eaux brutes	By Pass 1 vers milieu naturel	By Pass 2 vers milieu naturel	Eaux Épurées
<b>Volume total</b>	<b>809</b>	<b>155 880</b>	<b>15 951 982</b>	<b>1 936</b>	<b>146</b>	<b>15 949 900</b>
<b>Moyenne</b>	<b>67</b>	<b>12 990</b>	<b>1 329 158</b>	<b>161</b>	<b>12</b>	<b>1 329 158</b>
<b>Minimum</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 099 780</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 099 780</b>
<b>Maximum</b>	<b>126</b>	<b>60 832</b>	<b>1 632 999</b>	<b>1 116</b>	<b>46</b>	<b>1 612 280</b>

\* Pluviométrie : moyenne des données fournies par les pluviomètres de Bonneuil-en-France, Jagny-sous-Bois, Roissy-en-France et Villaines-sous-Bois.

### ■ Données qualitatives

#### ÉVOLUTIONS PLURIANNUELLES - COMPARAISON 2011 / 2012

	Année 2011	Année 2012	Evolution
<b>Eaux brutes</b>	<b>15 718 502 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>15 951 982 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>+ 1,5 %</b>
<b>Eaux traitées</b>	<b>15 703 757 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>15 949 900 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>+ 1,6 %</b>
<b>By pass T150</b>	<b>69 704 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>155 880 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>+ 123,6 %</b>
<b>BP1</b>	<b>2 745 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>1 936 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>- 29,5 %</b>
<b>BP2</b>	<b>12 000 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>146 m<sup>3</sup> / an</b>	<b>- 98,8 %</b>
<b>Pluviométrie annuelle</b>	<b>624,80 mm / an</b>	<b>808,90 mm / an</b>	<b>+ 29,5 %</b>



## Origines et évolution des volumes déversés aux by pass

Une analyse mensuelle de chaque événement ayant engendré un déversement au niveau des by pass existants est effectuée afin d'en déterminer l'origine. Cette démarche a pour objectif d'affiner la connaissance du fonctionnement des by pass.

Les déversements d'eaux brutes en amont de la station vers la station d'épuration Seine-Aval sont principalement liés à la pluviométrie (consigne de limitation du débit en entrée de la station de dépollution à 3.800 m<sup>3</sup>/heure) et à deux arrêts techniques qui ont eu lieu en 2012.



Les déversements enregistrés au niveau du by pass n°1 (eaux prétraitées) correspondent à un cumul de 1 936 m<sup>3</sup> au cours de l'année 2012. Ils sont principalement liés à l'impact de la pluviométrie.

La majorité des volumes déversés au by pass n°2 est due à des problèmes de fonctionnement d'équipements (coupure automate, etc.).

## ■ Données qualitatives

### LES EAUX BRUTES

Les concentrations des différents paramètres caractérisant la qualité des eaux brutes sont quasi constantes en 2012 par rapport à celles mesurées en 2011, hormis pour le phosphore où on constate une nette diminution :

	Concentration moyenne en mg /L		
	2011	2012	Evolution 2011 /2010
MES	314	311	- 1,0 %
DCO	681	696	+ 2,2 %
DBO5	302	307	+ 1,7 %
NTK	69,8	69,6	- 0,3 %
PT	8,0	6,6	- 17,5 %

Le tableau suivant présente les charges moyennes obtenues pour chacun des principaux paramètres :

	Débit Eau Brute en m <sup>3</sup> / jour	Charge en DCO en kg / jour	Charge en DBO5 en kg / jour	Charge en MES en kg / jour	Charge en NTK en kg / jour	Charge en NH4 en kg / jour	Charge en Pt en kg / jour
Domaine de garanties (nominal)	55 500	40 400	16 380	20 600	4 230	2 950	600
Moyenne 2012	43 566	30 245	13 605	13 500	3 044	2 144	288
Fraction 2012 / Nominal	78 %	75 %	83 %	66 %	72 %	73 %	48 %
Moyenne 2011	43 137	29 320	13 004	13 538	3 009	2 091	343
Evolution 2012 / 2011	+ 1,0 %	+ 3,2 %	+ 26,0 %	- 0,3 %	+ 1,2 %	+ 2,5 %	- 16,0 %

## LES EAUX TRAITÉES

Le tableau ci-dessous expose les concentrations moyennes des principaux paramètres des effluents traités par la station de dépollution :

	DCO	DB05	MES	NH4	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2012 (en mg / l)	38,0	2,4	12,5	2,3	4,2	8,4	0,9
Objectif de traitement (en mg / l)	90	25	30	/	/	10	1

**Remarque :** l'objectif de traitement en NGL et Pt est fixé sur la moyenne annuelle de chacun de ces deux paramètres.

Les rendements épuratoires globaux (correspondants à l'abattement réalisé via le traitement de la station entre les effluents d'entrée et ceux rejetés dans la Morée) sont exposés ci-dessous :

	DCO	DB05	MES	NTK	NGL	Pt
Moyenne 2012	94,5 %	99,2 %	95,9 %	94,0 %	88,6 %	86,9 %
Objectif de rendement	75 %	80 %	90 %	/	70 %	80 %

On peut constater que les rendements épuratoires des principaux paramètres sont élevés et que leurs concentrations respectives respectent les objectifs fixés ce qui traduit un traitement très satisfaisant de la pollution.

## ■ Principaux événements de l'année

### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES AUTOMATES ET DE LA SUPERVISION DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

En 2012, des travaux de renouvellement des automates et de la supervision ont été effectués se déclinant ainsi : renouvellement de l'ensemble des automates, réalisation d'une nouvelle boucle de communication 1Gbits, renouvellement des postes informatiques et du mobilier, migration de la supervision et quelques évolutions de l'automatisation.

Les objectifs de ce remplacement sont la sécurisation, l'optimisation du système et l'amélioration du fonctionnement.

### INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

L'arrêté autorisant le SIAH à exploiter des installations de combustion au biogaz a été émis par la préfecture le 13 avril 2011. Dans ce cadre, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) a réalisé le 21 mai 2012 une visite d'inspection des installations classées au titre de la réglementation ICPE. A l'issue de cette visite, un certain nombre de remarques et de non-conformités ont été émises.

Une étude technico-économique de mise en conformité de la torchère a finalement montré la nécessité d'installer un nouvel équipement.

La visite d'inspection a confirmé la nécessité de mettre en conformité la torchère par rapport aux rejets atmosphériques émis et en termes de prévention des risques technologiques. Les travaux de remplacement par un équipement conforme aux prescriptions de l'arrêté ICPE du 13 avril 2011 et d'une capacité supérieure sont prévus au cours du premier semestre 2013.

## DIAGNOSTIC DU GÉNIE CIVIL DES OUVRAGES DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

Dans le cadre de l'auscultation et du diagnostic du génie civil des ouvrages de la station, les opérations suivantes ont été menées :

- inspection du génie civil de la bêche de répartition de la décantation primaire, des ouvrages de décantation primaire (chambres d'alimentation, cuves de coagulation et cuves de décantation) et du canal de rejet des eaux traitées. Cette inspection a permis de confirmer que ces bassins ne sont pas atteints pas des désordres structurels ;
- inspection d'un dessableur-déshuileur : les analyses ont mis en évidence l'absence de désordres structurels.

## EXPERTISE TECHNIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION DE DÉPOLLUTION

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a effectué un audit du dispositif d'autosurveillance du système d'assainissement de la station de dépollution le 3 juillet 2012 pour vérifier la fiabilité de l'appareillage et des procédures d'analyses. Des remarques portent principalement sur les mesures de débit (démonstration de la faisabilité), les prélèvements (pertinence du programme d'échantillonnage et du suivi métrologique) et les

analyses (formalisation des données sur les bulletins d'analyses).

Pour améliorer le système d'autosurveillance en place, un plan d'actions correctives a été élaboré. La plupart des actions correctives (suivi métrologique pertinent et formalisation des méthodes de traçabilité notamment) a été réalisée avant la fin de l'année 2012.

## MISE EN CONFORMITÉ CONTRE LE RISQUE Foudre

En application de la réglementation relative à la protection contre la foudre des installations classées, le SIAH a réalisé l'Analyse du Risque Foudre (ARF) et l'Etude Technique (ET) afin de définir et caractériser les travaux nécessaires pour assurer la protection des personnes et des biens. Des travaux ont été réalisés en fin d'année 2012 qui ont consisté à mettre en place des parafoudres (protections indirectes) et des paratonnerres (protections directes) et à réaliser des liaisons équipotentielles. Conformément à la réglementation, la vérification initiale des dispositifs de protection installés sera réalisée au cours du premier semestre 2013. Cette vérification obligatoire permet de valider les travaux effectués, de garantir leur mise en œuvre et ainsi de confirmer la bonne protection du site vis-à-vis du risque foudre.



### TRAVAUX DIVERS RÉALISÉS EN 2012

- travaux de rénovation énergétique des bâtiments administratifs : ces travaux ayant pour objet l'amélioration des systèmes de chauffage et de climatisation des locaux administratifs ont commencé au dernier trimestre ;
- réaffectation du logement gardien : des travaux ont été réalisés pour transformer l'ancien logement gardien en locaux professionnels (bureaux du pôle Surveillance du Patrimoine, vestiaires, zone de stockage ...) ;
- travaux d'ergonomie et de sécurité : différents travaux ont été effectués pour concourir à l'amélioration de la sécurité et de l'ergonomie des installations.

### SURVEILLANCE DES MICROPOLLUANTS : CAMPAGNE DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU (RSDE)

Suite à l'adoption de la directive-cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, le ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées et les stations de traitement des eaux usées urbaines.

La surveillance des micropolluants se décompose en deux temps :

- une surveillance initiale, réalisée en 2011, sur une série de 4 mesures avec analyse de 104 substances ou groupes de substances ;
- une surveillance régulière, dès 2012 puis les années suivantes, des substances émises de façon significative sur une série de 8 mesures.

Cette surveillance vise à améliorer les connaissances des effluents transitant dans la station et doit amener à terme à des actions de réduction à la source et à la régularisation des autorisations de raccordements d'eaux usées non domestiques (circulaire du 5 janvier 2009).

De nouvelles mesures ont donc été introduites dans les obligations d'autosurveillance de la station de dépollution. Ces mesures ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Le SIAH a fait procéder à 4 campagnes de mesures sur 24 heures en 2011. En complément de la surveillance initiale qui ne porte que sur les eaux rejetées par la station de dépollution, des mesures ont également été réalisées sur les effluents en entrée de la station et sur les boues.



Les résultats de ces mesures ont été transmis aux services de la Police de l'Eau qui a notifié au SIAH, la liste des 11 substances à suivre lors des campagnes de surveillance régulière.

Le SIAH a fait procéder à 6 campagnes de mesures de surveillance régulière sur 24 heures en mai, juin, août, septembre, octobre et décembre 2012.

A compter de janvier 2013, 8 campagnes de mesures de surveillance régulière seront programmées.

### ETUDE D'EXTENSION DE LA STATION

L'évolution démographique du territoire, le développement du pôle de Roissy et les perspectives de plus en plus précises du Grand Paris nécessitent une augmentation de la capacité de traitement de la station de dépollution à moyen terme. L'étude d'impact d'extension de la station de dépollution a été réalisée en 2011. En 2012, le SIAH était en attente d'une réponse des services de l'Etat quant au niveau de rejet à respecter (pour rappel, plusieurs scénarios de niveaux de qualité de rejet ont été analysés).

### ■ Gestion des boues

Le SIGIDURS, propriétaire de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Sarcelles, a décidé en fin d'année 2011, de ne plus accepter les boues issues de station de dépollution, celles-ci n'ayant pas un potentiel calorifique suffisant. De ce fait, les livraisons de boues vers l'usine de co-incinération ont cessé à partir de mars 2012.

Etant donné la bonne qualité des boues produites, le SIAH du Croult et du Petit Rosne a pris la décision de ne pas conserver le Centre d'Enfouissement Technique (CET) des boues comme filière d'évacuation régulière mais uniquement

en cas de pollution et éventuellement lorsqu'aucune plateforme de compostage n'est disponible. Le nombre de sites de compostage mis à la disposition du SIAH, dans le cadre du Marché de transport et de compostage des boues, est tel que cette dernière éventualité est peu probable.

Aucune évacuation vers un CET n'a été nécessaire pour l'année 2012.

En 2012, 13 578 tonnes de boues ont été produites dont 97,4% de la production ont été évacuées en centre de compostage agréé et 2,6% en co-incinération.



### Evolution du tonnage de boues évacuées

2008	2009	2010	2011	2012
<b>Tonnage annuel total de boues humides évacuées</b>				
21 049	22 183	14 509	13 853	13 578
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>				
-4,7%	+5,3%	34,6%	- 4,5%	-1,9%

#### EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOUES

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production de boue sur les 5 dernières années.

On remarque, depuis la remise en service du digesteur (avril 2010), une diminution du volume de boue produit et une stabilisation pour l'année 2011. En effet, les évacuations de boues brutes de la station sont passées de 21 824,17 tonnes en moyenne sur les années 2007, 2008 et 2009 (période de fonctionnement en boues mixtes fraîches) à 13 853,41 tonnes en 2011, soit une diminution de 36 %. Le tonnage évacué en 2011 et 2012 est équivalent aux tonnages évacués entre 2005 et 2006 (période de production de boues digérées).

#### EVOLUTION DE LA QUALITÉ DES BOUES

Afin de pouvoir être valorisées en épandage agricole, les boues de la station de dépollution doivent respecter l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées. Les analyses mensuelles réalisées sur les boues de la station de dépollution portent sur les éléments traces métalliques

(Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb), les composés traces organiques (Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(a)pyrène et les 7 PCB (28, 52, 101, 118, 138, 153 et 180)) et les paramètres agronomiques : pH, matières sèches, matières organiques, Azote, Carbone, Phosphore, Potassium, Calcium et Magnésium. **Les valeurs sont inférieures aux seuils réglementaires de l'arrêté du 8 janvier 1998. Les boues sont donc conformes pour être valorisées et compostées.**

Toutefois, depuis 2010, deux éléments traces métalliques sont considérés comme sensibles. En effet, en 2012, le Zinc et le Cuivre contenu dans les boues représentent respectivement, en valeur maximale annuelle 49 et 47 % des seuils réglementaires. Les analyses mensuelles réalisées sur les boues ont permis de constater que ces éléments ont légèrement diminués, mais que leur teneur est encore trop importante.

Le tableau ci-dessous expose les valeurs moyennes et maximales observées sur l'année 2012 par rapport aux seuils réglementaires imposés par l'arrêté du 8 janvier 1998, ainsi que l'évolution des teneurs maximales observées entre 2011 et 2012.

Teneur (mg/kg MS)	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Somme Cr + Cu + Ni + Zn
seuil réglementaire	10,00	1 000,00	1 000,00	10,00	200,00	800,00	3 000,00	4 000,00
2011 max % valeur limite	30	18	50	11	31	10	63	64
2012 max % valeur limite	21	6	49	10	16	7	47	48
2012 valeur maximale	2,10	64,00	490,00	0,98	32,00	55,00	1 400,00	1 916,00
2012 Moyenne annuelle	1,23	48,25	425,83	0,85	26,25	50,67	1 235,00	1 735,33

## COMPOSTAGE

13 230 tonnes de boues humides ont été évacuées en centre de compostage, soit 97,4% des quantités évacuées pour l'année 2012. Plusieurs sites de compostage ont reçu des boues de la station de dépollution :

Nom du Site	Département	Communes	Distance depuis Bonneuil-en-France en Km	Tonnage de boues humides évacuées
Ferme de Grand Champ	77	Jaignes	73	0
Oise Compost	60	Reuil-sur-Brèche	85	6 574,39
Drouais Compost	28	Le Bouday-Thierry	105	6 598,42
La Solière du Gâtinais	45	Dadonville	110	0
Champs compost			134	57,28
Centre de Compostage de la Selle sur Bied			135	0
La Solière des Marcellines	28	Le Thieulin	150	0
La Solière de la Colombe	45	Saint-Péravy la Colombe	160	0
Artois Compost			166	0
Centre de Compostage de Fontenouilles			175	0
La Solière des Guès	45	Saint-Aignan des Cuès	185	0
Baie de Somme Compost	80	Régnières-Ecluse	190	0

## BILAN CARBONE

D'après la méthode de calcul établie par l'ADEME, les émissions de CO<sub>2</sub> pour la prestation de transport des boues est de 97,4 tonnes pour 13 578,39 tonnes de boues évacuées, soit une émission moyenne de 7,4 kgCO<sub>2</sub>/tonnes de boues pour l'année 2012. En 2011, les émissions de CO<sub>2</sub> pour la prestation de transport des boues étaient de 89,6 tonnes pour 13 854,01 tonnes soit une émission moyenne de 6,4 kgCO<sub>2</sub>/tonnes de boues.

La quantité des émissions de CO<sub>2</sub> pour la prestation de transport des boues **a diminuée d'environ 67%** depuis 2008, soit une diminution d'un peu plus de **49%** en terme de kgCO<sub>2</sub>/tonnes de boues.

Comme en 2011, en prenant en compte uniquement la filière de compostage des boues, on constate que l'addition des émissions liées au transport, au traitement, à la valorisation du compost et les émissions évitées par la valorisation des composts, nous permet d'atteindre un solde d'émissions proche de 0 kg CO<sub>2</sub>. Globalement, le traitement des boues en compostage présente un bilan carbone proche du neutre. L'économie d'engrais réalisée par les agriculteurs et la séquestration du carbone biogénique compense en grande partie les émissions liées au transport, au traitement et à la valorisation du compost produit.

## CHARGEMENT DES CAMIONS

Pour des raisons de respect du code de la route et de sécurité, le suivi du poids total des camions au départ de la station de dépollution est également réalisé. En effet, en France, le code de la route détermine un Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) ou également appelé Poids Maximal Autorisé (PMA) déterminé en fonction du nombre d'essieux et d'une silhouette. Le SIAH dispose d'un pèse essieux permettant d'estimer le poids total des camions au départ du site.

### BILAN CARBONE

Le bilan carbone est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{distance parcourue par tour (base aller-retour)} \times \text{consommation moyenne de carburant au 100 km} \times \text{émission de CO}_2 \text{ par litre de carburant}}{100}$$

### TRANSPORT VERS L'USINE DE CO-INCINÉRATION

Notre prestataire évacue les boues avec un unique camion équipé de 4 essieux. Le Poids Total Roulant Autorisé pour ce type de camion est de 32 Tonnes. Sur 32 rotations vers l'usine de co-incinération, aucun n'a été mesuré en « surcharge » (poids au-delà de 34 tonnes), et 2 ont été mesurées en « faible surcharge » (poids entre 32 et 34 tonnes) soit 6,25% et aucun n'a été mesuré au-delà de 34 tonnes.

### TRANSPORT VERS LES SITES DE COMPOSTAGE

Depuis le début du marché de transport et de compostage des boues en 2010, le Poids Total Roulant Autorisé pour un camion équipé de 5 essieux était, conformément au code de la route, établi à 42 Tonnes. Le décret n°2011-64 du 17 janvier 2011 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur, autorise de circuler avec un poids total en charge de 44 tonnes maximum. En effet, celui-ci stipule que l'entrée en vigueur de cette autorisation est immédiate pour le transport des produits agricoles et agroalimentaires.

En 2012, sur 475 camions évacués en centre de compostage, 39 ont été mesurés en « surcharge » (poids supérieur à 44 tonnes) soit 8,2%, avec un pic de poids non-conforme de 20% en décembre, contre une moyenne annuelle de « surcharge » de 0,7% en 2011. Il est primordial que ce pourcentage de surcharge soit éliminé ou tout du moins descendu en dessous de la barre des 5%.

### VALORISATION ET SUIVI DU COMPOST

Suite aux prises de commandes auprès des agriculteurs, des affrètements pour les livraisons sont effectués. Le Syndicat bénéficie d'une moins-value sur la prise en charge des boues de la station de dépollution, grâce à la revente du compost. L'ensemble des lots issus des boues du SIAH est conforme à la norme NF U 44-095. La totalité des composts a été valorisée en grande culture, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres autour des centres de compostage. La dose d'épandage moyenne pratiquée est de l'ordre de 8 tonnes par hectare, principalement pour les cultures de colza, betteraves et blé. ●

partie  
2.1



## UN RÉSEAU DE MESURE DU MILIEU NATUREL FIABILISÉ

Le territoire du SIAH est défini par les deux bassins versants des cours d'eau du Croult et du Petit Rosne. Ce secteur est situé au Sud-est du Val d'Oise sur une superficie de 20.000 hectares. Ces deux cours d'eau représentent un linéaire d'environ 54 km. Le petit Rosne est le plus important affluent du Croult, il prend sa source à Bouffémont et rejoint le Croult au niveau de la commune d'Arnouville. Le Petit Rosne possède 9 affluents et le Croult possède 3 affluents.

### ■ Présentation du programme de mesures de qualité des eaux superficielles sur les bassins versants du Petit Rosne et du Croult

La connaissance de la qualité des eaux de nos rivières s'appuie sur des mesures effectuées sur des sites représentatifs par temps sec (au minimum 2 jours de temps sec). En 2012 et début 2013 pour réaliser la 4<sup>ème</sup> campagne nécessaire à l'évaluation de la qualité de l'eau, le suivi a été réalisé sur 19 points, 12 sur le bassin versant du Petit Rosne et 7 sur le bassin versant du Croult.

Les analyses des prélèvements portent sur les éléments suivants :

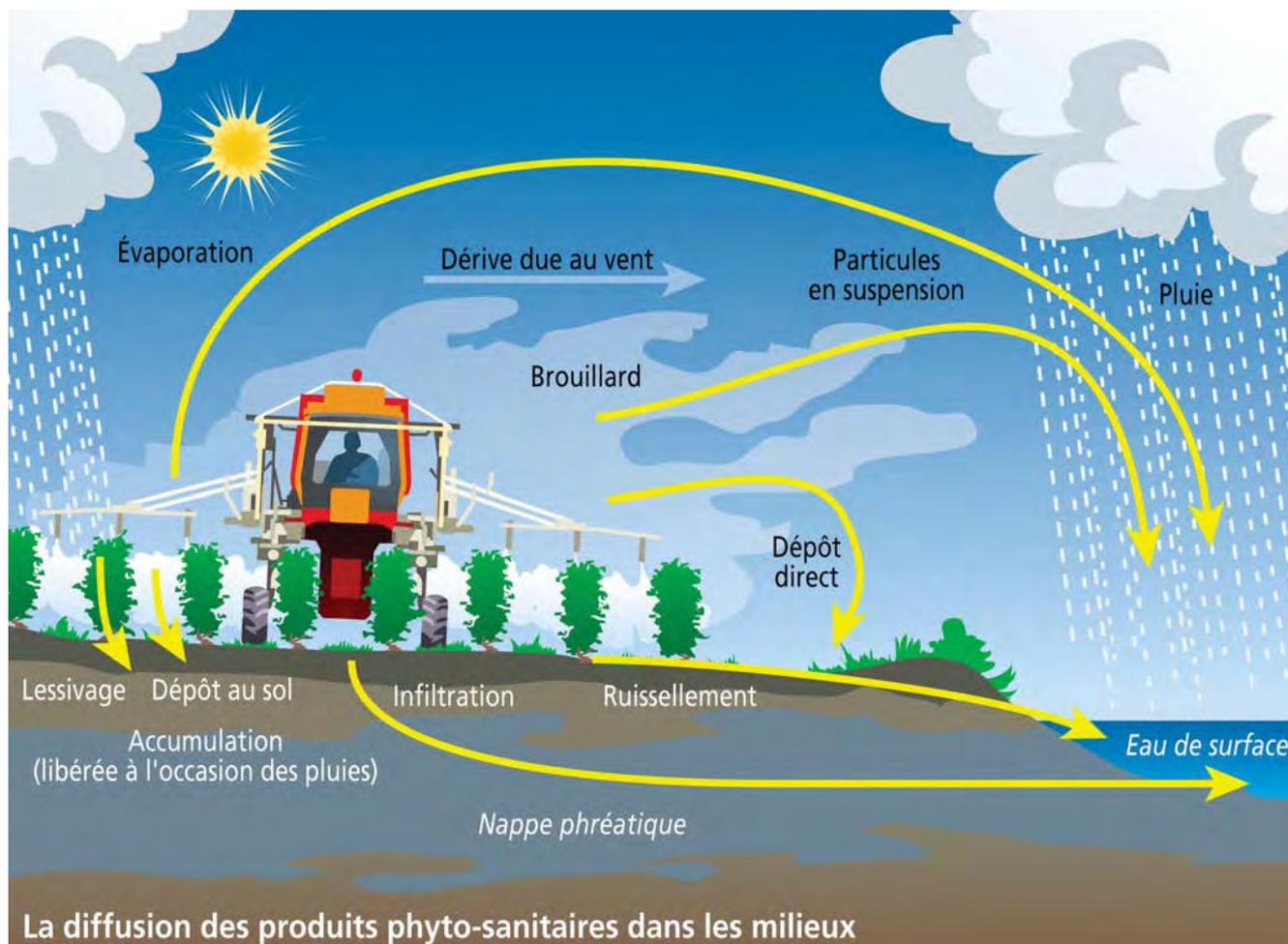
→ Sur chaque site, ont été analysés différents paramètres (nitrates, phosphore, matières organiques...) permettant d'ap-

précier l'état physico-chimique des cours d'eau et le niveau de ses altérations à l'aide de grilles d'évaluation homogènes sur le territoire national (SEQ EAU et DCE, Cf. *Lexique*). Ces analyses physico-chimiques, qui renseignent ponctuellement sur la qualité de l'eau, ont été réalisées en mars, juillet et octobre 2012 et janvier 2013.

- La recherche des 41 substances classées dangereuses et prioritaires de la Directive Cadre Européenne (DCE) pour définir l'état chimique de la rivière a été réalisée à l'aval de notre territoire sur Le Croult (veine d'eau et sédiments), en amont de sa confluence avec La Morée, le 3 juillet 2012.
- En sus, plus de 400 molécules phytosanitaires ont été recherchées conformément à celles figurant dans le réseau de surveillance de la DIREN Ile-de-France (2004 - 2005) sur 3 points (2 points en amont de chaque bassin versant plus le point à l'aval du territoire où sont recherchées les substances DCE). La recherche est réalisée sur la veine d'eau et les sédiments. Parmi ces molécules phytosanitaires recherchées, nous avons des herbicides, des insecticides, des fongicides et des métabolites (molécules issues de la dégradation de substances actives comme l'AMPA qui est le métabolite du Glyphosate, la molécule active du Roundup).

### BILAN DE L'ÉTAT PHYSICO-CHIMIQUE DE NOS COURS D'EAU SELON LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU (SEQ EAU)

Type d'altération	Paramètres mesurés	Source et incidence sur le milieu aquatique
Altération Matières Organiques et oxydables	Oxygène dissous, Taux de saturation en O <sub>2</sub> , DBO <sub>5</sub> , DCO, Carbone organique, NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> et NTK	La matière organique présente dans l'eau provient de diverses sources : les rejets domestiques et urbains, les rejets industriels et agricoles. La dégradation de la matière organique consomme de l'oxygène et peut être à l'origine d'une altération profonde de la composition biologique de l'écosystème aquatique.
Altération Matières azotées	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> , NTK et NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>	L'origine des matières azotées dans les cours d'eau est multiple : les origines naturelles (lessivage des sols), les origines anthropiques (eaux usées urbaines, rejets industriels, engrais). Cette pollution accompagne généralement la pollution par les matières organiques et oxydables et tend à évoluer dans le même sens.
Altération Nitrates	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	La présence de nitrates dans l'eau est essentiellement due à l'agriculture. Elle a également pour origine la dégradation des matières organiques, qu'elles soient naturelles ou anthropiques.
Altération Matières Phosphorées	Phosphore total et orthophosphates	Les perturbations du cycle du phosphore ont comme principales origines les engrais, le métabolisme humain et animal et les lessives. En quantité excessive dans les rivières, il peut provoquer une croissance exagérée des végétaux.



Sur les 20 points restants, l'analyse des différents paramètres via la grille SEQ EAU donne les résultats suivants.

Classe de qualité :	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Altération Matières Organiques et oxydables	0	3	4	5	7
Altération Matières azotées	0	2	6	3	8
Altération Nitrates	2	0	6	11	0
Altération Matières Phosphorées	0	6	3	5	5
Bilan Global	0	0	2	7	10

- 60 % des points présentent une pollution plutôt de type urbaine situées aussi bien en amont qu'en aval des Bassins versants du Croult et du Petit Rosne (12 points)
- 15 % des points contrôlés présentent une pollution plutôt de type agricole (3 points)
- 25 % des points contrôlés présentent une pollution plutôt de type mixte urbaine et agricole (5 points)

## ■ Suivi de la pollution des cours d'eau par les micropolluants en 2012

Pour la mesure des produits phytosanitaires, les points suivis sont :

- Amont du Petit Rosne, sur la commune de Moisselles, cours d'eau avec lit naturel ;
- Aval du ru de la Vallée, sur la Commune de Fontenay en Parisis, cours d'eau avec lit naturel.

Pour la mesure des substances DCE, le point suivi est :

- Aval Croult avant confluence Morée, sur la commune de Bonneuil-en-France, cours d'eau avec lit naturel.

A chaque campagne de mesure « micropolluants » (DCE ou phyto), les paramètres physico chimiques classiques sont aussi suivis, ce qui permet de mieux interpréter les résultats (par exemple, l'augmentation de la concentration d'un ou plusieurs micropolluants peut s'expliquer par une pollution généralisée, accidentelle ou industrielle). Ce changement permet aussi d'avoir un suivi « en continu » des 3 points précités. A chaque campagne, une vingtaine de points sont suivis en tout, et près de 400 molécules phytosanitaires sont analysées.

### ETAT CHIMIQUE SELON LA DCE :

Cette année, la substance déclassante est le tétrachloroéthylène, retrouvée sur la veine d'eau en aval du Croult et du Petit Rosne lors de la campagne de juillet 2012. Le bon état chimique est tout de même atteint, la norme de qualité environnementale n'étant pas dépassée. Pour modérer ce constat compte tenu des différentes molécules détectées, il est à noter que nombre de molécules phytosanitaires mesurées ne font pas (encore) partie des substances permettant de juger de l'état chimique d'un cours d'eau selon la DCE.

## BILAN PHYTOSANITAIRE GLOBAL

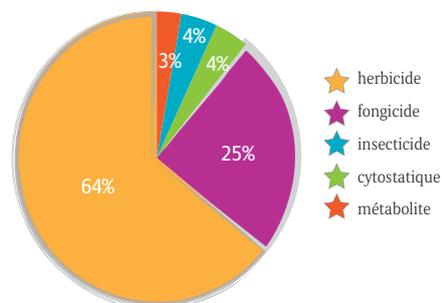
Sur les 425 molécules recherchées (179 insecticides, 128 herbicides, 20 métabolites, 80 fongicides et 18 autres molécules), seules 28 molécules ont été effectivement détectées lors des campagnes (18 herbicides, 1 métabolite, 1 cytostatique, 1 insecticide et 7 fongicides). On remarque une légère évolution sur les molécules détectées par rapport à l'année dernière avec 3 nouvelles molécules.

Ce sont surtout les herbicides et leurs métabolites qui sont retrouvés :

- le glyphosate et son métabolite l'AMPA, qui représentent près de plus de 60% des quantités quantifiées !
- interdits d'utilisation et encore retrouvés en très forte quantité, l'atrazine, la carbendazime, la simazine, le métolchlore, le dichlorprop et le diuron.

Cette année, on retrouve 8 molécules interdites d'utilisation sur les 25, l'année dernière uniquement 6 sur les 25 retrouvées.

Répartition des molécules retrouvées par type d'usage



Pour rappel, une eau est impropre à être consommée au-dessus de 0,5 µg/l, et elle n'est plus potabilisable au-dessus de 5 µg/l. Compte tenu des concentrations observées, nous sommes donc en présence d'une très importante contamination des cours d'eau.

Concernant l'utilisation de ses produits (Zone Agricole ou Zone Non Agricole), il n'y a pas vraiment de tendance qui se dégage, nombre de produits n'étant pas spécifiques d'une zone.

On peut noter que ce point, situé sur le Croult, présente des quantités de pesticides beaucoup plus importantes que les autres points. En reliant ces données avec les paramètres physico-chimiques classiques, on pourrait conclure à une pollution plutôt d'origine agricole. ●

## UNE LUTTE INDISPENSABLE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Le SIAH a réalisé, depuis 2007, des enquêtes et des diagnostics des pratiques phytosanitaires de certaines communes de son territoire d'action. Une réunion, ayant pour but de sensibiliser et d'informer les 39 collectivités du territoire sur cette problématique, s'est tenue au SIAH le 25 novembre 2010 en présence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, du Syndicat des Eaux d'Île de France et des représentants d'une quinzaine de collectivités du territoire.

Les nouvelles dispositions réglementaires sur l'usage des pesticides sont dues aux constats généralisés de contamination des eaux souterraines et superficielles. Elles visent à minimiser les risques pour la santé des utilisateurs (dont les agents communaux) et des populations exposées lors de l'application des produits phytosanitaires et ainsi qu'à limiter le coût du traitement de l'eau potable.

Le SIAH a travaillé en 2012 à la mise en place d'un programme d'action global à l'échelle des bassins versants du Croult et du Petit Rosne. En 2011, l'ensemble des collectivités de ce territoire a été consulté sur une éventuelle adhésion à la démarche. Il en est ressorti que près de 50% des collectivités se sont prononcées favorablement, une part suffisante pour monter une démarche cohérente. Ce programme pourrait voir le jour en 2014 et s'étaler sur 4 à 5 années.

Cette action pourrait être financée par le Conseil Régional d'Île de France, le Conseil Général du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie tant sur la phase d'animation que sur la phase de formation – diagnostic des pratiques et évolutions de celles-ci. Les exploitants de captages du territoire seraient aussi sollicités, la réduction de l'utilisation des pesticides permettant de pérenniser ces captages et de minimiser les coûts d'exploitation et, par conséquent, le prix de l'eau distribuée. ●

partie  
2.1



## VERS UNE MAÎTRISE DES REJETS INDUSTRIELS



Dans le cadre de l'amélioration du système d'assainissement, le SIAH met en place **une démarche de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire**. Cette démarche s'inscrit notamment dans l'objectif de **respect des exigences réglementaires actuelles**. Une politique cohérente et efficace en matière d'assainissement des effluents industriels doit être mise en place afin de **réduire dans son ensemble le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement** et **d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux**.

Ainsi, en 2009/2010, une étude globale de risque sur les activités non domestiques a montré qu'il était nécessaire de mettre en place une politique territoriale à l'échelle des bassins versants du Croult et du Petit Rosne, en collaboration étroite et indispensable avec l'ensemble des communes. Plus de 8 200 établissements industriels raccordés aux systèmes de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été identifiés, dont environ 960 susceptibles de rejeter des effluents « problématiques ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action groupée entre le SIAH, les communes adhérentes, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général du Val-d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). **L'objectif du SIAH est d'atteindre une maîtrise globale des rejets non domestiques principaux en 5 ans**, c'est-à-dire en délivrant des arrêtés d'autorisations de déversement à l'ensemble des industriels ou assimilés fixés sur le périmètre d'action du SIAH.

La démarche actuellement portée par le SIAH présente un double objectif : **les mises en conformité techniques** (réalisation de travaux destinés à rétablir la conformité des effluents) **et administratives** (délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques) des établissements industriels et assimilés.

Afin de réaliser un état initial, **une campagne de mesures** a été effectuée, pendant 7 jours en continu, en plusieurs points du réseau d'eaux usées :

- 5 points stratégiques correspondant à des points de mesures permanents du SIAH,
- 5 points situés en sortie de zones d'activités industrielles.



Entre septembre 2012 et août 2013, **80 visites d'établissements sont prévues**. Dans le détail, cet objectif se décline de la façon suivante :

- réaliser des investigations de terrain auprès des établissements,
- établir des projets d'autorisation de déversement en prenant en compte les objectifs en matière de maîtrise des pollutions d'origine industrielle,



- rechercher des optimisations possibles en vue de réduire les flux et les risques de pollution accidentelle,
- suivre les dossiers établis pour le déversement des établissements industriels.

Au 31 décembre 2012, sur les 80 visites prévues, 39 entreprises ont été contactées, 26 rendez-vous ont été pris, 20 visites ont été réalisées (**25 % d'avancement**). De plus, 8 établissements (40% des entreprises visitées) ont été identifiés comme non-conformes et des travaux de mise en conformité ont été préconisés. En cas de besoin, des bilans de pollution en sortie des sites ont été effectués.

Au 31 décembre 2012, **14 arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques** sont en cours de validité. Plusieurs autres arrêtés sont sur le point d'être délivrés. Compte tenu de l'état d'avancement de la démarche, aucun dossier de demande d'aide financière n'a encore été transmis à l'AESN et aucun suivi des travaux de mise en conformité n'a été réalisé.

En 2012, des plaquettes de communication à destination des établissements industriels et assimilés et des communes adhérentes au SIAH ont été rédigées pour les sensibiliser à la démarche.

Des réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées auprès de différents organismes (communes, services des installations classées, etc.). Suite à une rencontre avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise (CMA95), une **intervention du SIAH au stage de formation pour les entrepreneurs sur le site de Villiers-le-Bel de la CMA95** a été mise en place.

Cette formation, d'une durée de 30 minutes tous les 15 jours, porte sur les enjeux croisés des activités économiques et de la protection des milieux aquatiques et a débuté le 4 septembre 2012. Au 31 décembre 2012, plus d'une soixantaine de personnes ont été sensibilisées (23 personnes du domaine du bâtiment et des travaux divers, 16 personnes du domaine alimentaire, 7 personnes du domaine du nettoyage, 7 personnes du domaine des soins corporels, ...). ●

## DES ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



La proximité d'une rivière est souvent considérée comme une plus-value, paysagère et économique, dans les projets d'aménagement ou tout simplement lors de l'achat d'une maison individuelle. Pour autant, une rivière reste un système naturel avec ses caprices, et l'on parle alors d'inondations...

La gestion des eaux pluviales relève à la fois de considérations techniques et de choix politiques. Faut-il laisser construire en bordure de rivière ? Comment amener les pétitionnaires de permis de construire à considérer l'eau de pluie comme un bien plutôt que comme une contrainte ? Comment concilier lutte contre les inondations et reconquête de la qualité de l'eau des rivières ?

Autant de problématiques qui amènent le SIAH à développer une grande diversité de missions et de compétences, au service d'enjeux parfois contradictoires.

# UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE AUTOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME

## ■ Avis sur les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PADD / PLU)

Le SIAH, afin de s'assurer de la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et la politique de la gestion de l'assainissement, souhaite être consulté au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PADD et PLU) en participant aux réunions de présentation aux personnes publiques et en émettant un avis sur les dossiers avant enquête publique.

En 2012, le SIAH a ainsi été amené à émettre des avis sur les PLU des communes de Gonesse, Garges lès Gonesse, Le Mesnil Aubry, Montmorency, Saint Witz et Villiers Le Bel. Les observations émises traduisent les prescriptions générales imposées par le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne aux communes adhérentes.

Ces prescriptions sont applicables jusqu'à ce que le zonage d'assainissement, à délimiter sur le territoire communal conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, soit soumis à enquête publique. En effet, ce document (notice explicative, plan de zonage Eaux Usées et plan de zonage Eaux Pluviales) présente l'intérêt d'être plus précis sur les volets Eaux Usées et Eaux Pluviales pour l'ensemble des zones définies dans le cadre du PLU.

## ■ Avis sur les demandes d'autorisation de construire

Le SIAH émet un avis technique sur l'assainissement pour chacun des projets individuels à usage d'habitation (construction, extension, réhabilitation, etc.) et d'aménagements (construction ou réhabilitation de logements collectifs, d'hébergements hôteliers, de commerces ou d'artisanat, d'entrepôts, de locaux commerciaux, de bureaux, d'établissements publics, etc.) qu'il reçoit : les prescriptions émises portent sur les eaux usées et les eaux pluviales.

Dans le cadre de l'avis technique, il est précisé, quel que soit le type de projet, que l'assainissement du projet doit être réalisé de façon à assurer la stricte séparation des eaux usées et des eaux pluviales (caractère séparatif) et que les branchements aux réseaux publics d'assainissement sont à réaliser selon les prescriptions des règlements en vigueur. Le SIAH précise également les points de raccordement au réseau d'assainissement intercommunal ou communal pour les communes dont le SIAH est gestionnaire de l'exploitation.

partie  
2.2



	Nbre d'avis émis	% / Total d'avis PC émis	Volume prescrit en m <sup>3</sup>	% / Total volume prescrit
Tranche de volume prescrit entre de 0 - 10 m <sup>3</sup>	332	92,5 %	395	11 %
Tranche de volume prescrit entre 11 et 50 m <sup>3</sup>	12	3 %	294	9 %
Tranche de volume prescrit entre 51 et 100 m <sup>3</sup>	6	2 %	458	13 %
Tranche de volume prescrit entre 101 et 500 m <sup>3</sup>	8	2 %	1 534	44 %
Tranche de volume prescrit de plus 501 m <sup>3</sup>	1	0,5 %	780	23 %
<b>Total</b>	<b>359</b>		<b>3 461</b>	

Un peu moins de 8 % des dossiers traités en nombre (soit 27 dossiers) représentent 89 % du volume prescrit (soit 3 066 m<sup>3</sup>).

Dans le cadre de l'avis technique sur les eaux pluviales, le SIAH émet des prescriptions pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, conformément au règlement d'assainissement, au zonage d'eaux pluviales délimité sur le territoire de la commune, si celui-ci existe, ou au règlement du Plan Local d'Urbanisme. En effet, du fait de ses obligations de rejet aval (limité à 14 m<sup>3</sup>/seconde au niveau de la confluence entre le Croult et la Morée), le SIAH impose aux pétitionnaires une gestion des eaux pluviales à la parcelle en les infiltrant (si la nature du sol le permet) ou en les restituant au réseau public avec un débit global maximum de 0,7 litre / seconde / hectare de parcelle.

Le SIAH calcule le volume nécessaire au stockage des eaux pluviales du projet faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire. Ce volume est calculé pour assurer la rétention des eaux pluviales d'une pluie de période de retour cinquantennale. Il pourra être mis en œuvre sous la forme d'ouvrage enterré (bassin de rétention, canalisation surdimensionnée, etc.), sous la forme d'une toiture terrasse ou faire l'objet d'un aménagement intégré aux espaces verts (noues enherbées, modèles de terrain pour éviter le ruissellement des eaux pluviales, etc.).

Afin d'évaluer sa politique de communication, qui se traduit à la fois par une action sur le terrain et sur des supports papier, voire informatiques, il a été mis en place en 2007 un indicateur traduisant la présence dans les permis de construire, au moment du dépôt, de dispositifs de gestion des eaux pluviales, cohérentes avec les prescriptions du SIAH. Sur les cinq dernières années, ces indicateurs se sont traduits par les résultats ci-contre :

L'analyse rétrospective depuis 2007 montre une amélioration sensible de l'existence initiale d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les projets de maisons individuelles.

Cette tendance reflète :

- L'impact des supports de communication fournis aux pétitionnaires et, dans une mesure moindre, à la sensibilisation liée au journal Idée Eau ;
- Une meilleure sensibilisation des services instructeurs des communes : à ce titre, la réunion intercommunale de décembre 2009 fut un exemple réussi de communication « utile » ;
- Une prise de conscience sociétale (à défaut d'être nécessairement économique) des aspects environnementaux liés à l'eau.

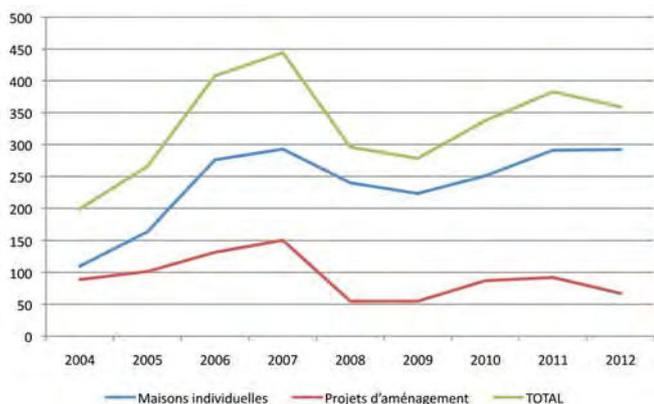
Pourcentage de présence de la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les dossiers de demande d'autorisation de construire	PC Maisons individuelles	PC Projets d'Aménagement
2007	6%	42%
2008	10%	50%
2009	15%	44%
2010	28%	44%
2011	29%	41%
2012	52%	32%

En revanche, le pourcentage relatif aux projets d'aménagement est relativement stable depuis ces cinq dernières années.

## ■ Evolutions constatées depuis 5 ans :

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS

Le nombre de dossiers instruits en 2012, en ce qui concerne les maisons individuelles, est identique à 2011 et reste encore bien plus élevé au nombre de dossiers instruits les années précédentes. S'agissant des projets d'aménagement, le nombre de dossiers instruits est moins important qu'en 2010 et 2011.



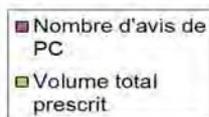
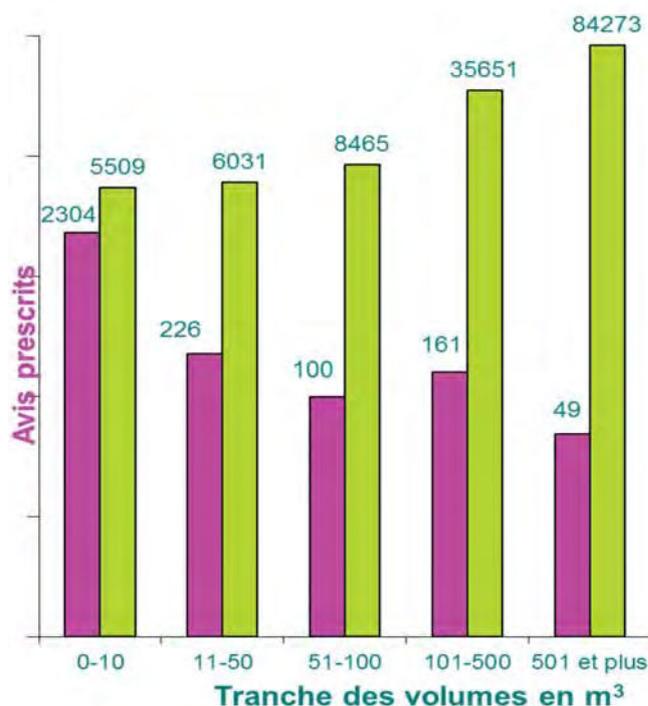
### La PRE devient PFAC

► La Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.), est désormais supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire depuis le 1er juillet 2012. Elle est remplacée par la **P.F.A.C. (Participation pour le financement de l'assainissement collectif)**. Elle a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012 ainsi que l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique. La **P.F.A.C.** va permettre de maintenir le niveau des recettes du service public de collecte des eaux usées afin d'assurer le financement des extensions ou des rénovations de réseaux. La **P.F.A.C.** s'applique pour les constructions générant des eaux usées, assimilables à des effluents domestiques (commerces, activités de production, entrepôts, etc.). Ainsi sont concernées les constructions nouvelles ou extensions d'immeubles existants ; les bâtiments nouvellement desservis, et les changements de destination des locaux (si le raccordement génère des eaux usées supplémentaires). Cette participation sera due par le propriétaire. Son montant est de 14.70 euros par m<sup>2</sup>, avec un plafond de surface plancher fixé à 120 m<sup>2</sup> soit limité à 1764,85 euros pour les habitations.

### TOTALITÉ DES VOLUMES PRESCRITS

Depuis 2004 à fin 2012 un peu moins de 140 000 m<sup>3</sup> de rétention des eaux pluviales à la parcelle, en domaine privé, ont été prescrits dans le cadre de nos avis émis. Le tableau et le graphique ci-après représentent la totalité des volumes prescrits par tranche de volume :

Volumes de Rétention prescrits 01/01/04 - 31/12/12 dans le cadre de l'instruction des permis de Construire - Maisons individuelles et Projets d'aménagement sur les 35 communes



### SUIVI DES AVIS REPRIS DANS LES ARRÊTÉS D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Les avis techniques du SIAH sont dans leur grande majorité repris en 2012 dans les arrêtés d'autorisation de construire délivrés par les Maires. ●

## DÉVELOPPEMENT DU SYSTEME DE TELEGESTION

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne a engagé depuis plusieurs années un programme d'aménagement du bassin versant destiné à réguler les débits du réseau hydrographique superficiel.

### ■ Le système de télégestion

Ce programme a permis la mise en œuvre du système télégestion qui se compose :

- d'un poste de gestion technique centralisée, destiné à gérer les communications et à superviser le système,
- de quatorze bassins de retenue télégérés, équipés de vannes motorisées et de points de mesure de niveau, destinés à optimiser le fonctionnement hydraulique de ces bassins,
- de dix points de mesure de débit répartis sur le Croult et Petit Rosne destinés à contrôler de manière optimale les débits de fuite des bassins de rétention et connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

Seule une stratégie de télégestion globale des ouvrages, consistant à rechercher la meilleure répartition des flux dans le système hydraulique pour qu'il fonctionne de manière optimale en tout point, est à même de prendre en compte l'ensemble des objectifs de gestion. La mise en œuvre d'une telle stratégie suppose alors des extensions du système de télégestion existant et notamment la mise en place d'un réseau de télémessure sur les bassins non télégérés et sur le réseau à l'aval des bassins télégérés, afin de connaître en temps réel l'état du système hydraulique.

### ■ Les actions réalisées en 2012

L'année 2012 a permis la mise en service de la télégestion du bassin de la Petite Solle à Louvres et des deux nouveaux bassins de retenue dit « du Coudray et des Hirondelles » à

Puiseux-en-France. L'intégration du bassin de Val le Roy à Bouqueval, au programme d'entretien permet au syndicat de poursuivre l'extension de son système afin de permettre une gestion hydraulique optimale.

### ■ La maintenance permanente du système

Afin d'assurer au mieux nos missions de lutte contre les inondations et de maintenir un système de télégestion au plus proche des réalités du terrain, il est nécessaire de réaliser un certain nombre de prestations sur le système :

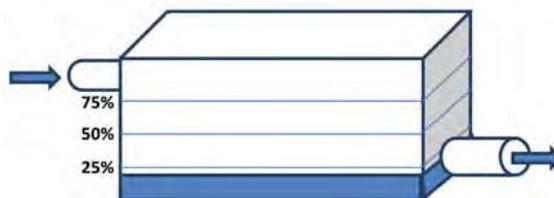
- la réalisation de sauvegardes trimestrielles sur supports amovibles.
- la mise à jour permanente des logiciels avec la signature de contrats avec les différents éditeurs logiciels.
- l'intégration des nouvelles sections de mesures dans le système.
- le renouvellement du matériel informatique.

Ceci est une partie des missions du SIAH qui permet d'avoir un système opérationnel et d'être au service de nos missions 24h/24 et 365j/365. ●



## SUIVI DU TAUX DE REMPLISSAGE DES BASSINS

Les fréquences de remplissage des bassins de retenue télégrés ont été déterminées pour l'année 2012 grâce aux données recueillies sur les différents points de mesure. Le tableau suivant expose le nombre de remplissages par tranche de volume comme illustré sur le schéma ci-contre :



## REPLISSAGE DES BASSINS DE RETENUE D'EAUX PLUVIALES TELEGERES DU SIAH - ANNÉE 2012

## BASSIN VERSANT DU PETIT ROSNE

BASSIN DE RETENUE	Nombre de remplissages du bassin par tranche de volume				Nombre total de remplissages du bassin	Période de disponibilité des mesures de remplissages
	supérieurs à 75 %	entre 50 et 75 %	entre 25 et 50 %	entre 0 et 25 %		
Orme du Ramoneur <i>Moisselles</i>	0	0	0	39	39	Année
Bourguignons I <i>Ezanville</i>	0	0	1	51	52	Année
Réserves de Chauffour <i>Ecouen</i>	0	1	2	57	60	Année
Mangrove <i>Sarcelles</i>	1	0	6	51	58	Année
Coppin <i>Sarcelles</i>	1	0	1	36	38	janvier + septembre à décembre
Combattants <i>Sarcelles</i>	1	0	0	5	6	Année
Arnouville Est <i>Arnouville</i>	1	4	24	75	104	Année

## BASSIN VERSANT DU CROULT

Coudray <i>Puiseux-en-France</i>						Données indisponibles
Hirondelles <i>Puiseux-en-France</i>						Données indisponibles
Petite Solle <i>Louvres</i>	0	0	0	5	5	Année
Val le Roy <i>Bouqueval</i>	0	0	0	3	3	Mai à décembre
Pré de la Motte <i>Le Thillay</i>	0	0	1	19	20	Mars à août
Trois fontaines <i>Gonesse</i>	1	1	13	69	84	Année

## GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX



La maîtrise budgétaire pour le SIAH, compte tenu de l'ampleur et de la diversité de ses missions, passe par une approche globale de la gestion de son patrimoine.

Parce que la prévention conduit à limiter les risques de pollution, d'inondation, et plus largement les impacts sur l'Homme et sur ses biens, le SIAH optimise sans cesse ce rapport de force préventif/curatif.

Parce qu'assurer un renouvellement régulier de son patrimoine permet de maintenir ce dernier globalement dans un état satisfaisant, c'est la politique ambitieuse qu'a choisi de mener le SIAH. C'est aussi la politique qui permet de lisser au mieux les investissements dans le temps et donc d'en limiter l'impact financier sur la facture d'eau...

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX

L'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du SIAH Croult et Petit Rosne est effectué selon une fréquence prédéterminée. La définition de cette fréquence est établie sur la base de notre connaissance pratique des réseaux et des informations relevées sur ces ouvrages (vétusté, dysfonctionnements observés, inspections télévisées, etc.).

18 communes adhérentes ont décidé de confier la gestion de leurs réseaux communaux au SIAH. Il s'agit d'Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Gonesse, Le Thillay, Mareil-en-France, Montsoult, Piscop, Saint-Brice-sous-Forêt et Villeron. Ces interventions concernent principalement :

- Visites et contrôles visuels
- Curage mécanique des collecteurs
- Nettoyage des bouches d'engouffrement
- Traitement des déchets d'assainissement
- Pompage des bacs à graisse et traitement des déchets gras

### ■ Inspections télévisées :

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux et communaux évoluent dans le temps. Leur structure ainsi que leur étanchéité peuvent s'altérer sous l'effet de facteurs internes et externes (corrosion due aux effluents, chocs dus aux véhicules lourds, défauts structurels, etc.). L'inspection télévisée permet de visualiser la canalisation enterrée de l'intérieur et de recueillir et compiler des informations très précises sur leur état. Il en découle éventuellement des préconisations d'interventions ou de travaux. Cette approche permet d'agir de façon préventive, ce qui a le double avantage de réduire les dommages environnementaux (en évitant des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par exemple) et de réduire le plus souvent les coûts d'intervention ou éventuellement de lisser les dépenses financières par rapport au budget courant.

En 2012, 3 476 mètres de réseaux intercommunaux ont fait l'objet d'une inspection télévisée ainsi que 14 060 mètres de réseaux des communes conventionnées.



### ■ Curage :

Le curage d'une canalisation consiste à envoyer un tuyau souple à haute pression à l'intérieur du collecteur. En 2012, 42 939 mètres de canalisations syndicales d'eaux usées et 385 mètres de canalisations syndicales d'eaux pluviales et d'ouvrages visitables ont été curés. En ce qui concerne les canalisations communales, 34 004 mètres de canalisation d'eaux usées et 1 941 mètres de canalisation d'eaux pluviales ont été curés. 1 458 tonnes de sable ont été extraites de ces ouvrages en 2012.

### ■ Travaux divers :

Les interventions réalisées consistent en des travaux de réparation et de remise en état des ouvrages. 97 petites réparations ont été réalisées en 2012 sur les réseaux intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et 59 sur le patrimoine des communes conventionnées. La nature de ces travaux consiste :

- à sceller ou à remplacer les tampons de regard de visite sous chaussée ou sous trottoir,
- à sceller ou à remplacer les bouches d'engouffrement,
- à rechercher et à mettre à niveau les tampons sur regard de visite,
- à reprendre la tranchée d'assainissement sur d'éventuels affaissements
- à réhabiliter certains regards.

## ■ Astreinte :

L'astreinte s'applique sur l'ensemble des réseaux, des ouvrages et équipements gérés par le SIAH. Il existe trois astreintes : une astreinte « exploitation » assurée par un agent du service travaux, une astreinte « hydraulique » assurée par un agent du service hydraulique et une astreinte « surveillance » assurée par un agent du pôle « surveillance du patrimoine ».

## ■ Vérification de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales :

Le réseau d'assainissement du SIAH est de type séparatif.

Le respect de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales est une condition indispensable pour le bon fonctionnement du système mais également pour le respect du milieu naturel. Les agents du SIAH Croult et Petit Rosne effectuent, tout au long de l'année, des vérifications des raccordements de particuliers aux réseaux hydrauliques. ●

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de contrôles effectués	241	197	448	355	350
Non-conformités détectées	50	34	93	56	41
Taux de non conformité	21%	17%	21%	16%	12%

## OPÉRATIONS DE TRAVAUX

En 2012, le SIAH a réalisé les opérations de travaux suivantes :

### Réhabilitation de collecteurs intercommunaux d'eaux usées à Arnouville.

Montant : 776 758 € HT

(subventionnés à hauteur de 145 725 euros HT)

- Pose sous voie SNCF d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 650 mm sur 73,9 ml par la technique du fonçage par microtunnelier.
- Dépose et repose d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 300 mm en grès sur 438 ml. L'opération comprend également la réalisation de 43 branchements particuliers et de 5 raccordements de collecteurs communaux. Ce lot raccorde également l'ancien collecteur d'eaux usées passant sous les voies ferrées dans le nouveau collecteur foncé sous les voies.

### Réhabilitation de collecteurs intercommunaux d'eaux usées sur les communes de Le Thillay, Vaud'Herland et Roissy-en-France.

Montant : 4 573 893,11 € HT

(subventionnés à hauteur de 507 738 euros HT)

- Pose de collecteurs par fonçage par microtunnelier de tuyaux en PRV de diamètre 800 mm sur un linéaire de 530ml et 1200 mm sur un linéaire de 410ml.
- Réhabilitation des collecteurs intercommunaux par dépose-repose. Les collecteurs mis en œuvre sont en fonte ductile de diamètre 200 mm sur 86 ml et 500 mm sur 658 ml.
- Réhabilitation des collecteurs intercommunaux par chemisage continu.
- Réalisation d'un chemisage continu de 246 ml de canalisations intercommunales d'eaux usées de diamètre 300 mm et réhabilitation ponctuelle de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 1000 mm.



## Création d'un bassin de retenue intercommunal d'eaux pluviales ZAC « Entrée Sud » à Gonesse

Montant : 1 258 074 € HT  
(subventionnés à hauteur de 31 616 euros HT)

→ Création d'un bassin de retenu d'une capacité de 7 500 m<sup>3</sup>.

## Réhabilitation du réseau d'eaux usées intercommunal à Baillet en France

Montant : 20 000 € HT  
(subventionnés à hauteur de 11 813 euros HT)

- Dépose et repose de 15 ml de canalisation d'eaux usées intercommunale en fonte de diamètre 200 mm.
- Chemisage de 51 ml de canalisation d'eaux usées intercommunale de diamètre 200 mm.



Roissy-en-France

partie  
2.3

## Création d'un bassin de retenue "Bassin des Marais" dans le parc des Coquelicots à Domont.

Montant : 1 258 074 € HT  
(subventionnés à hauteur de 31 616 euros HT)

→ Le SIAH a réalisé un bassin de retenue des eaux pluviales d'une capacité de rétention de 5 500M<sup>3</sup>. La construction d'un exutoire sous la voie de chemin de fer pour relier ce bassin au ru a été réalisée par l'utilisation d'un microtunnelier qui a foncé 35ml de canalisation de diamètre 1200mm. Le SIAH a modifié (et réhabilité par dépose-repose) le tracé du collecteur d'eaux pluviales présent dans le parc pour amener les eaux dans le bassin de retenue.

## Création d'engouffrement des eaux pluviales à Moisselles

Montant : 75 188 € HT

- Pose de 6,5 ml de dalot béton.
- Pose d'un caniveau grille d'eaux pluviales de 7 ml.
- Pose de 17 ml de tuyaux fonte d'eaux pluviales de diamètre 300mm.



Le Thillay : puit d'entrée du micro-tunnelier.

## Réhabilitation des canalisations et branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales communaux à Saint Brice sous Forêt

Montant : 299 623 € HT

(subventionnés à hauteur de 11 813 euros HT)

- Dépose et repose de 138 ml de canalisation en fonte de diamètre 200mm.
- Reprise de tous les branchements particuliers (10 branchements).
- Dépose et repose de 156 ml de canalisation en fonte de diamètre 350 mm.
- Reprise de tous les branchements particuliers et avaloirs et grilles d'eaux pluviales.
- Chemisage de 72,25 ml de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 500 mm.
- Chemisage de 23,80 ml de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 400 mm.
- Chemisage de 174 ml de canalisation d'eaux pluviales de diamètre 300 mm.

## Réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales à Montsoulst (maîtrise d'ouvrage mandatée).

Montant : 992 845 € HT

(subventionnés à hauteur de 354 368 euros HT)

- La réhabilitation comprenait environ 500ml de dépose-repose de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (1000 ml au total), le chemisage de 500ml de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales (1000ml au total) ainsi que la reprise de nombreux branchements particuliers d'eaux usées.

## Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Baillet-en-France (maîtrise d'ouvrage mandatée)

Montant : 136 820 € HT

(subventionnés à hauteur de 31 616 euros HT)

- Il s'agit d'une opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (environ 500 ml de chaque) par la technique du chemisage continu.

## Création d'un réseau d'eaux usées sur la commune de Roissy en France (maîtrise d'ouvrage mandatée)

Montant : 722 374 € HT

(subventionnés à hauteur de 31 616 euros HT)

- Le linéaire est d'environ 1200 ml. Les travaux ont été demandés par la commune de Roissy en France dans le cadre de la construction du futur International Trade Center.

## Réhabilitation des canalisations et branchements d'eaux usées communaux à Saint Brice sous Forêt (maîtrise d'ouvrage mandatée)

Montant : 297 166 € HT

- Dépose et repose de 318 ml de canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm.
- Reprise de 20 branchements d'eaux usées. ●



Domont

## ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES BASSINS DE RETENUE

### ■ Entretien des rivières

En 2012, 28 430 mètres de rivières, rus et fossés ont fait l'objet d'un curage manuel sur le territoire du SIAH Croult et Petit Rosne. 67 tonnes de déchets ont été retirées des rivières le Croult et le Petit Rosne ainsi que 1 272 tonnes de sable qui ont été pompées dans les chambres à sable.

### ■ Entretien des équipements électromécaniques

Le marché correspond aux prestations portant sur les équipements électromécaniques du SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne soit :

- les postes de relèvement et de refoulement,
- les dégrilleurs,
- les vannes automatisées équipant les bassins de retenue ainsi que leurs équipements de télégestion,
- les vannes automatisées équipant les bassins de dépollution,
- les points de mesure sur le réseau eaux pluviales dans la Vallée du Croult et du Petit Rosne,
- les points de mesure sur le réseau eaux usées.

### LES AMÉLIORATIONS RÉALISÉES EN 2012

- Mise en sécurité du poste de relèvement de Bouffémont (remplacement des trappes d'accès au poste, mise en place d'une échelle de descente dans le poste)
- Optimisation du fonctionnement et remplacement du système de télésurveillance du dégrilleur du Haut du Roy à Sarcelles,
- Renouvellement d'une pompe du poste de relèvement de Mareil en France par une pompe dilacératrice,
- Optimisation des communications du bassin de retenue de la Huguée à Bonneuil-en-France et du point de mesure sur le Croult avec la mise en place d'une liaison commune. ●

partie  
2.3



## POLITIQUE DE COMMUNICATION ADAPTÉE AUX ENJEUX



Les idées reçues sur le cycle de l'eau sont nombreuses et tenaces. Elles conduisent à des comportements, individuels ou collectifs, allant à l'encontre des objectifs assignés à une collectivité telle que le SIAH.

Cela illustre tout l'intérêt d'une politique de communication forte et adaptée aux enjeux rencontrés ainsi qu'aux différents publics rencontrés.

Par ailleurs, sur un plan interne, les actions de communication permettent d'assurer une information permanente sur les actions en cours du SIAH et sur la vie locale, contribuant ainsi à l'efficacité de chaque agent et à maintenir la dynamique interne.

**A**u titre de sa mission de service public, le SIAH Croult et Petit Rosne développe un certain nombre de supports de communication à destination des habitants de ses communes. L'objectif est d'informer sur les projets en cours, qu'il s'agisse de travaux d'aménagement, d'entretien des réseaux, etc. mais également de rendre compte du suivi des grands projets concernant la gestion de l'eau à l'échelle régionale et nationale. Etroitement lié aux problématiques environnementales et au développement durable de par la nature de ses missions, il mène également depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à la protection de l'eau, en particulier auprès des enfants des 35 communes. En interne, des outils de communication ont été développés pour faciliter l'accès à certains moyens ou documents fonctionnels et améliorer la connaissance respective des autres services.



### ■ Le magazine Idée Eau

Le magazine du SIAH Croult et Petit Rosne, « Idée Eau », fait l'objet d'une distribution en boîtes aux lettres aux 114 000 foyers concernés. Il traite des problématiques liées à l'eau avec un cadrage systématique à l'échelle locale.

Il informe également sur les travaux en cours et sur les choix techniques. Des sujets de fond relatif au développement durable sont également développés.

### ■ Les visites de la station de dépollution

En 2012, 3130 personnes ont visité la station de dépollution dont une grande majorité d'enfants issus d'écoles du Val d'Oise, tous niveaux scolaires confondus. Les visites s'effectuent accompagnées et commentées, des écouteurs étant fournis, par un guide expérimenté en matière de pédagogie et de vulgarisation, capable de s'adapter du niveau CM1 jusqu'aux adultes. Pour les plus jeunes, une vidéo exposant les notions de base est présentée. Des documents pédagogiques sont remis à la fin de la visite à chaque personne dont une bande dessinée pour les enfants.

Pour favoriser la venue des écoles de ses 35 communes, le SIAH Croult et Petit Rosne finance le transport des classes. En 2012, près de 70 bus ont été financés correspondant au transport d'environ 2 600 enfants. La station de dépollution est ainsi utilisée comme un véritable outil de communication, permettant, au-delà des explications sur le fonctionnement des ouvrages, d'aborder le sujet des comportements de chacun et de leur importance dans le cycle de l'eau.

### ■ Les journées de l'Eau 2012

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation, le SIAH organise tous les 2 ans une manifestation intitulée les « Journées de l'Eau ». Pendant deux jours, environ 1500 enfants des classes de CM1 et de CM2 ont été accueillis les 10 et 11 mai 2012 pour une journée complète d'activité pédagogique et ludique sur le thème de l'eau et de l'environnement. Expositions, visites de la station de dépollution, stand multimédia, stands professionnels et ateliers « Petits Débrouillards », etc. les différentes facettes du monde de l'eau sont ici exposées et vulgarisées. Les grands enjeux actuels de la politique de l'eau sont décrits, le thème des métiers est aussi abordé ainsi que la problématique des pollutions et la responsabilité de chacun vis-à-vis de la préservation de la ressource.

### ■ Actions diverses

Le SIAH Croult et Petit Rosne dispose d'une revue de presse à usage interne informant les équipes de l'actualité locale notamment en matière d'urbanisme et d'environnement. Un site intranet est également disponible. Divers documents sont régulièrement créés pour assister les démarches techniques du SIAH : plaquettes d'informations aux riverains concernées par des travaux ou des opérations d'entretien du réseau, plaquettes d'information dans le cadre d'actions ciblées du SIAH, préparation de réunion interservices. ●



## UNE PRÉSENCE FORTE EN TANT QU'ACTEUR LOCAL DE L'EAU



L'efficacité de l'action du SIAH passe notamment par un positionnement d'interface entre les collectivités et autres organismes du territoire d'une part et les partenaires financiers et institutionnels d'autre part. Cette plus-value apportée par une structure intercommunale de taille idoine telle que le SIAH s'illustre en particulier par le pilotage du Contrat global pour l'eau du bassin versant du Croult et du Petit Rosne et par la participation active au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE Croult - Enghien - Vielle Mer).

Autant de politiques territoriales initiées par le SIAH, qui forment des outils pertinents pour faciliter les actions en faveur de la protection des milieux aquatiques et de la maîtrise des inondations.

## FINANCEMENT ET SUIVI DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Le SIAH assiste les communes adhérentes pour l'élaboration de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) à l'échelle de leur territoire soit comme pilote de cette étude dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage mandatée soit en tant qu'assistant à maître d'ouvrage.

Cette étude a un double objectif :

- délimitation sur l'ensemble du territoire (après enquête publique) du zonage Eaux Usées et le zonage Eaux Pluviales ;
- proposition de solutions techniques chiffrées pour résoudre les problèmes identifiés au cours des investigations de terrain, définir les besoins de développement de l'assainissement au vu des perspectives d'évolution en matière d'urbanisme, élaboration d'un planning pluriannuel hiérarchisé de travaux et détermination du devenir des systèmes d'assainissement non collectif existants sur le territoire de la Commune.

Cette étude de Schéma Directeur d'Assainissement permet à la commune de mettre en œuvre une politique d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à court, moyen et long terme en cohérence avec la planification urbaine.

Une synthèse de l'ensemble des actions et des travaux déterminés dans le cadre des études de Schéma Directeur d'Assainissement est réalisée. Dans cette synthèse sont notamment

indiqués selon le type d'action (restructuration / reconstruction collecteur, enquête de conformité, mise en conformité, extension de la collecte, ITV, actions à mener auprès des industriels, études hydrauliques, création de rétention/restitution des EP) les gains attendus, éventuellement quantifiés, en ECPP (eaux claires parasites permanentes), en ECM (eaux claires météoriques), en Qualité du Milieu Naturel, en Qualité des Eaux Usées ainsi que le maître d'ouvrage. Le coût ainsi que l'échéance inscrit dans les programmes d'actions des rapports de SDA sont également spécifiés.

L'avancement de la réalisation de ces programmes est suivi partiellement. Il fait l'état d'avancement / réalisation des opérations dont le SIAH a la maîtrise d'ouvrage, ou la maîtrise d'ouvrage mandatée ou lorsque qu'une demande d'aide financière a été sollicitée auprès du SIAH pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. L'objectif de ce suivi est d'assurer et d'inciter la cohérence et la logique de détermination des priorités en matière de réductions des eaux claires parasites en rapport avec les projets d'urbanisation future et de leurs impacts sur les réseaux d'assainissement. Il s'agit également d'inciter la mise en conformité des branchements particuliers pour supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en vue de l'objectif de bon potentiel écologique conformément aux obligations de résultats fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000. ●

partie  
2.4

Etat d'avancement	Nb de communes	Communes concernées
Non commencé et non programmé	1	Chennevières Lès Louvres
SDA en cours	2	Vaud'Herland et Bonneuil en France
SDA terminé / projet de zonage non adopté	6	CAVAM, Le Mesnil Aubry, Louvres, Puiseux en France, Vémars et Saint Witz
SDA terminé / projet de zonage adopté / Non soumis à enquête publique	3	Bouqueval, Epiais lès Louvres et Le Plessis Gassot
Zonage soumis à enquête publique et opposable au tiers	24	Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet en France, Bouffémont, Domont, Ecoeu, Ezanville, Fontenay en Parisis, Garges Lès Gonesse, Gonesse, Goussainville, Le Thillay, Mareil en France, selles, Montmorency, Montsout, Piscop, Roissy en France, St Brice/s Forêt, Sarcelles, Villaines Sous Bois, Villeron et Villiers Le Bel

Récapitulatif de l'état d'avancement de ces études au 31 décembre 2012



## SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE



Le SIAH assure l'actualisation des données recueillies dans le cadre de son schéma Directeur d'Assainissement (SDA), étude qui s'est achevée en 2004, pour anticiper leurs impacts sur les réseaux d'eaux usées et sur la station de dépollution.

Dans le cadre du Grand Paris, des contrats territoriaux sont établis (CDT). Ces contrats, signés entre l'Etat, les services décentralisés et les collectivités territoriales concernées, sont basés sur des programmes de développement territoriaux afin d'inscrire dans le temps (à l'échelle de 20 ans) et dans le concret les ambitions métropolitaines.

Dans les années à venir, l'aménagement du territoire francilien et donc du territoire d'intervention du SIAH s'appuiera sur de grands projets urbains. L'évolution démographique est principalement impactée par les apports de population liés à ces grands projets urbains. Le plus important d'entre eux en 2012 étant l'ECOQUARTIER de Louvres - Puiseux en France (3500 logements créés).

Les principaux projets de réalisation de développement socio-économique concernent les communes de Roissy-en-France et de Gonesse où de vastes espaces sont destinés à abriter des activités du secteur tertiaire (centres d'affaires, commerces, restauration, hôtellerie, etc.). Par ailleurs, pour accompagner l'accroissement de la population et le développement écono-

mique du territoire, il est prévu de réaliser des équipements collectifs (groupes scolaires, maisons de retraite, équipements sportifs). Ces données permettent d'évaluer les rejets en m<sup>3</sup>/j supplémentaires à court, moyen et long terme et leurs incidences sur le système d'assainissement du SIAH (réseau d'eaux usées et station de dépollution).

Le réseau d'assainissement du SIAH doit suivre et s'adapter au développement démographique et économique du territoire qu'il dessert. Le SIAH s'attache ainsi à recueillir toutes les informations lui permettant d'anticiper au mieux le développement et/ou le renouvellement de ses infrastructures. Dans cette optique, les rejets supplémentaires sont des données essentielles pour identifier les collecteurs dont la capacité se révélerait insuffisante. Cela suppose néanmoins d'avoir une vision globale du fonctionnement du réseau. Le SIAH dispose donc d'un modèle informatique de son réseau d'assainissement qui lui permet de simuler son fonctionnement en intégrant l'ensemble des rejets supplémentaires répertoriés et ainsi identifier les dysfonctionnements potentiels. Pour que cet outil soit fiable, le SIAH doit s'assurer qu'il représente fidèlement la réalité des écoulements dans son réseau. Le modèle est donc fréquemment mis à jour par des relevés de terrain et les rejets actuels sont ajustés grâce aux points de mesures que le SIAH a instrumentés sur son réseau d'assainissement. Cet outil est une aide à la décision pour les opérations de développement de son réseau et de redimensionnement des collecteurs syndicaux.

Ces éléments sont rapprochés des données dont le SIAH dispose, sur les apports d'eaux claires parasites permanentes (infiltration d'eaux de nappe dans les réseaux d'eaux usées) et d'eaux claires météoriques (mauvais branchements Eaux Pluviales dans Eaux Usées) pour prioriser les actions et travaux à mener en matière de réhabilitation des collecteurs syndicaux et communaux et de mise en conformité des branchements des particuliers (politique communale). Ces éléments sont également rapprochés des données des charges actuelles traitées par la station de dépollution et de sa capacité nominale de traitement. Les perspectives des évolutions socio-économiques confirment ainsi la nécessité de prévoir une extension de l'usine de dépollution. L'étude d'impact de l'extension de la station de dépollution est en cours. ●

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS



La bonne gestion d'une collectivité passe notamment par une anticipation sérieuse des enjeux futurs et de leurs conséquences en moyens humains et financiers.

La volonté du SIAH de se positionner comme acteur central de l'eau au sein de son territoire d'action relève de cet objectif.

C'est ainsi que les grands projets d'aménagement sont d'ores et déjà identifiés et évalués, lorsque cela est possible, du point de vue de leur impact sur les infrastructures du SIAH. Cette prospective permet, par des hausses de recettes constantes mais mesurées et maîtrisées, d'envisager le futur avec sérénité et d'éviter des situations budgétaires futures qui pourraient s'apparenter à un choc financier.

## RESSOURCES HUMAINES

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne est composé, au 31 décembre 2012, de 36 agents, 16 hommes et 20 femmes qui possèdent des profils très différents. La plupart du personnel détient une formation technique liée à la spécificité des métiers de l'assainissement.

La structure comprend des trois domaines d'action, communication, administratif et technique.

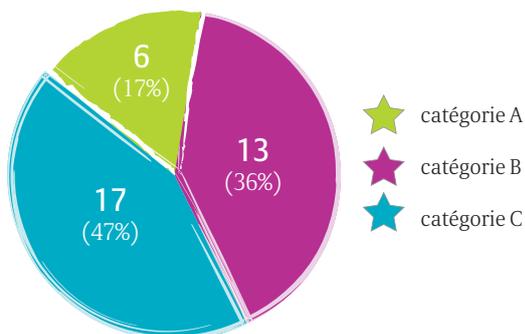
L'ensemble des non-titulaires, recruté depuis ces dernières années, tente le concours afférent à son cadre d'emploi. Il s'agit d'une condition d'embauche de ces agents. Egalement, lorsque le statut de l'agent le lui permet (catégorie C), le SIAH met en stage après évaluation de sa valeur professionnelle.

La proportion d'agents titulaires par rapport aux agents non-titulaires a évolué de la manière suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de non-titulaires	8	7	9	6	9	14	10
Nombre de titulaires	27	24	24	26	23	26	26
Total	35	31	33	32	32	40	36
% de titulaires	77%	77%	73%	81%	72%	65%	72%

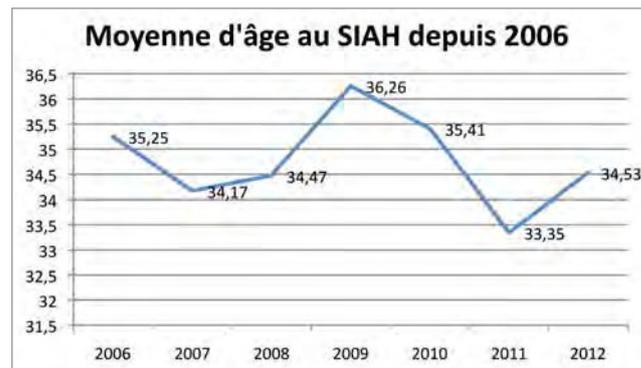
Comme dans toute intercommunalité, la proportion de cadres est plus importante que dans les communes. Ainsi, le niveau de qualification dépasse très largement, en moyenne, le niveau du baccalauréat.

### Répartition du personnel par cadre d'emploi



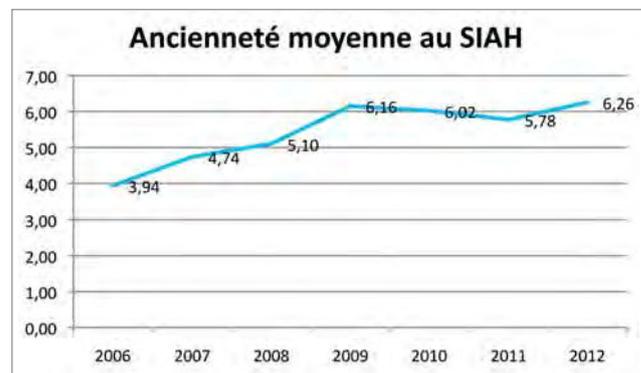
Les effectifs du syndicat se caractérisent par une moyenne d'âge peu élevée, 34 ans.

La création du service patrimoine et le recrutement d'agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en début d'année expliquent la baisse de la moyenne d'âge en 2011. Cette équipe et globalement celle du SIAH ayant vocation à se pérenniser, la moyenne d'âge augmente.



### Ancienneté et nombre de mouvements :

Les équipes du SIAH, du faible nombre de mouvements sur l'année, ont une ancienneté moyenne qui est toujours croissante.



### Mouvements de personnel sur l'année 2012 :

De 2006 à 2011, l'ancienneté moyenne a une tendance à la baisse compte tenu du faible nombre de départs. En 2012, on constate 6 départs, 6 arrivées et une création de poste de nature à influencer la tendance.

### ■ Formation

Depuis plusieurs années, le SIAH accompagne les agents dans leur volonté de progresser, par la mise en place d'une politique de formation.

Lors des évaluations annuelles, l'encadrant définit la ou les formation(s) à suivre par l'agent au regard de ses nécessités de progression. Des priorités sont définies en fonction des objectifs assignés au service.

Le projet de formation du S.I.A.H. des vallées du Croult et Petit Rosne se traduit par plusieurs axes :

- continuer la structuration de ses services pour en faciliter son organisation (management, approfondissement des connaissances techniques, amélioration des procédures, mise en place de modes opératoires),
- continuer l'intégration des nouveaux agents pour améliorer le fonctionnement des services (perfectionnement et acquisition de nouvelles compétences pour développer les activités et du statut de la fonction publique pour connaître les droits et devoirs des fonctionnaires mais aussi les organes paritaires),
- la sensibilisation de l'ensemble des agents aux aspects sécurité : sur le lieu de travail, incendie, circulation, A.C.M.O, sauveteurs secouristes.

Au titre de l'année 2012, plusieurs objectifs de formation ont été définis :

- Aider les agents non-titulaires à réussir le concours d'entrée dans la fonction publique territoriale ;
- Faciliter le suivi des stages pour les agents en Formation d'intégration ;
- Favoriser l'acquisition des compétences pour la réalisation des projets interservices du S.I.A.H,
- Favoriser l'acquisition et l'optimisation des compétences par unité.

Depuis trois années consécutives, le plan de formation, validé par le Comité Technique Paritaire, est transmis au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

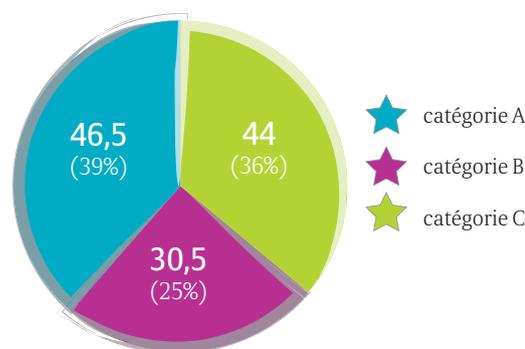
Le CNFPT connaît ainsi le besoin de formation du SIAH et peut définir l'année suivante une offre adaptée aux métiers à dominante techniques du syndicat.

Les éléments clefs relatifs à la conduite de formation sont les suivants :

- tous les agents ont suivi une formation au moins en 2012 ;
- sur 88 stages effectués tous agents confondus, 8 sessions groupées organisées ont regroupé 63 stages ;
- tous les stages liés aux objectifs du programme de management environnemental du SIAH ;

- 13 organismes publics de formation sur 16 sont des organismes privés, ce qui s'explique par les métiers techniques du SIAH et la difficulté par le CNFPT de définir une offre satisfaisante dans le domaine ;
- la moitié des stages ont été suivis sur site ;
- le total du nombre de jours réalisés est de 121 jours soit une moyenne de 3,5 jours par agent et par an ;
- le coût total des formations au titre de l'année 2011 est de 18 487 euros HT.

Nombre de jours de formation réalisés par catégorie d'emploi



Nombre de jours de formation suivis

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Catégorie A	70	19	42	23,5	24	46,5
Catégorie B	128	80,5	74,5	68	83	30,5
Catégorie C	36,5	15,5	15	54	63,5	44

## ■ Gestion du temps de travail

### QUOTITÉ DE TRAVAIL

Tous les agents du SIAH sont à temps complet. En effet, le faible nombre d'agents par service ne permet pas d'accorder des temps partiels sur autorisation. De surcroît, il n'y a pas eu d'octroi de temps partiel de droit en 2012.

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le nombre total d'heures supplémentaires effectuées en 2012 est de 530,55 heures. Environ les deux tiers des heures supplémentaires sont réalisés par des techniciens supérieurs

territoriaux. Rapporté au nombre de techniciens, le nombre d'heures supplémentaires réalisées par agent effectuant ces heures est en moyenne de 39,7 heures par an.

Concernant les agents de la filière administrative, le nombre d'heures est de 43 heures par an et par agent effectuant des heures supplémentaires.

Pour rappel, le nombre d'heures annuelles de travail est de 1 820 heures.

### ABSENTÉISME POUR RAISON DE SANTÉ

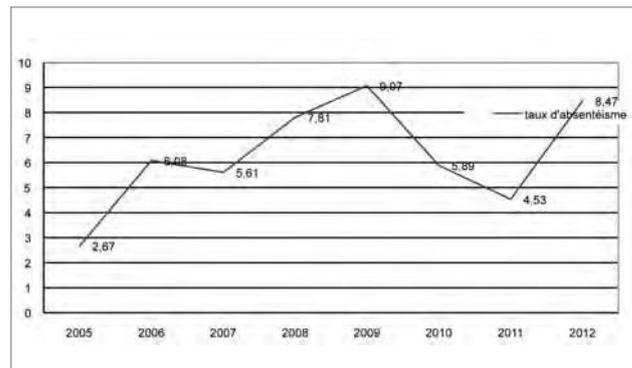
L'absentéisme pour raison de santé est un problème structurel dans la fonction publique territoriale. Les structures de taille à peu près comparable à celle du SIAH ont un taux d'absentéisme, tous risques confondus, de 8,8 % en 2011. Au SIAH du Croult et du Petit Rosne, le taux d'absentéisme est plus élevé que la moyenne des structures de taille similaire au SIAH et qui est, pour l'année 2012, de 8,47%. En effet, force a été de constater des congés de longue maladie qui ont touché des agents et qui ont été impactants en termes de statistiques.

### TYPOLOGIE DES ARRÊTS POUR RAISON DE SANTÉ

La répartition par type d'absence du SIAH a fait l'objet d'une comparaison avec les statistiques nationales.

Le SIAH présente un nombre de jours d'arrêts de travail consécutifs à un accident du travail nul. Le taux d'arrêt maladie pour longue durée dépasse les statistiques sur des structures de taille comparable. En revanche, les statistiques du SIAH sur la maladie ordinaire sont très satisfaisantes. La moyenne d'âge du SIAH est de nature à expliquer la part d'absentéisme liée à la maternité.

### EVOLUTION DE L'ABSENTEISME

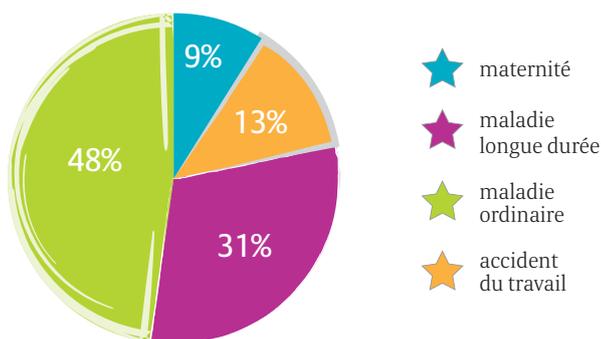


### GESTION DES COMPTES ÉPARGNE TEMPS

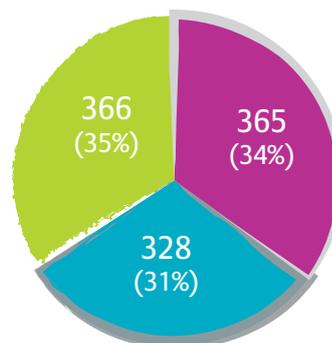
Conformément aux décrets de 2004 et 2010: « il est institué dans la fonction publique territoriale un compte épargne-temps. Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés » - article 1 du décret

L'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès qu'il en fait la demande. Le compte épargne temps a été mis en place en 2008. Depuis sa mise en place, 13 agents encore en poste au SIAH ont souscrit un compte-épargne temps. A ce chiffre s'ajoutent, en 2012, 5 nouvelles ouvertures de compte-épargne temps. ●

Répartition des arrêts dans les collectivités comprenant de 30 à 149 agents  
Année 2010



Répartition par nature d'arrêts de travail au SIAH. Année 2012



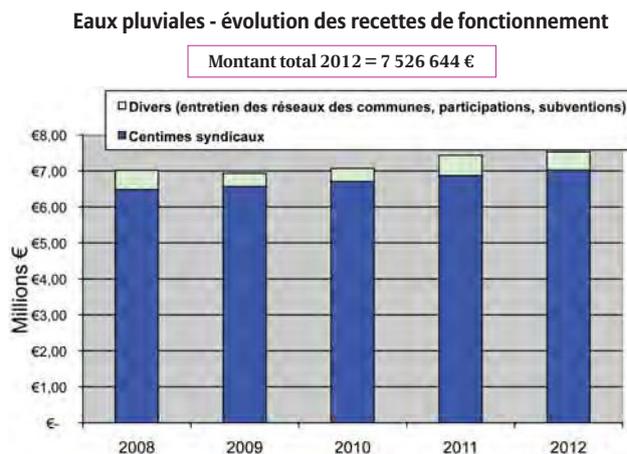
# FINANCES

Sur le plan budgétaire, le SIAH comprend trois budgets :

- Le budget principal eaux pluviales ;
- Le budget annexe eaux usées ;
- Le budget annexe du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, créé de manière comptable lors de l'exercice 2012.

## BUDGET EAUX PLUVIALES

Le budget eaux pluviales a pour vocation d'assurer l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, des bassins de retenue, du Croult et du Petit Rosne et de réaliser toutes opérations relevant de ce domaine. Il est principalement financé par les centimes syndicaux. En 2005, l'épargne brute ne permettant pas de rembourser le capital de la dette, il a été prévu en conséquence d'augmenter le montant des centimes syndicaux et les participations des communes non fiscalisées de 5 % par an jusqu'en 2008 inclus. En 2012, l'augmentation de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue est inférieure à l'inflation qui était de 2 % en moyenne sur l'année en 2012. Le graphique ci-contre retrace l'évolution de cette augmentation.



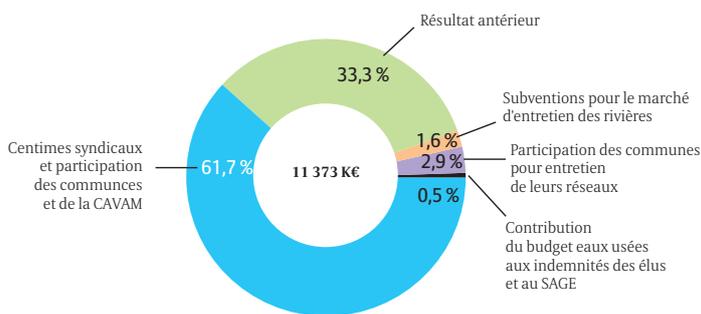
partie 2.6

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

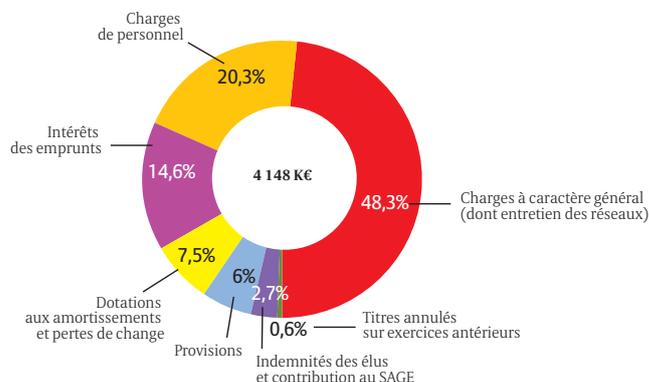
Les graphiques ci-après retracent la répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement relatives au budget eaux pluviales. Pour les principales dépenses de fonctionnement, on peut donc constater que :

- les charges à caractère général représentent 48,3 % dont une majeure partie (93,2%) est affectée à l'entretien des réseaux intercommunaux (curages, inspections télévisées, etc.)
- les intérêts d'emprunts pèsent à hauteur de 14,6 %.
- les salaires et indemnités des élus représentent 22,7 % dont 20,3 % pour le personnel (dépenses supportées pour moitié sur ce budget).
- les provisions pour risques contentieux s'élèvent à 6 %.

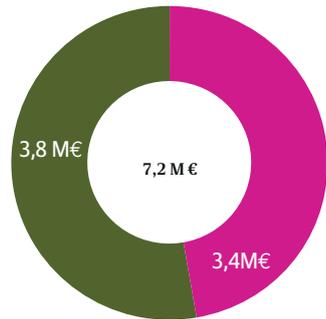
Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



### Répartition du résultat de l'année 2012



### Affectation des résultats de l'année 2012

**3,8 M€ Couvrant le déficit d'investissement**

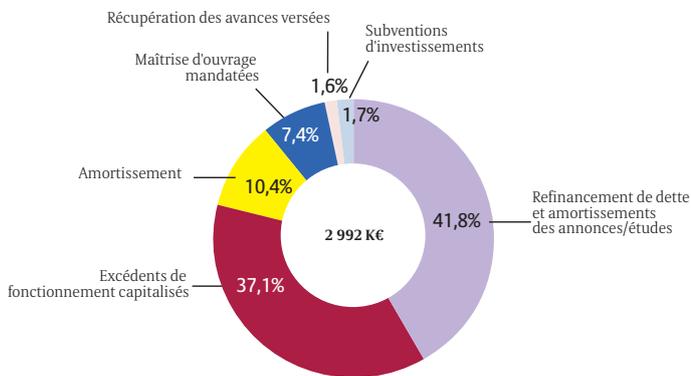
**3,4 M€ Reporté en fonctionnement servant à financer l'investissement**

La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2012

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le refinancement d'un emprunt en euro, initialement en franc suisse, a induit des écritures d'ordre. Elles figurent dans les graphiques pour un montant égal tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sous la légende « refinancement de dette ». Le montant concerné de ces écritures est de 1 248 750,54 €.

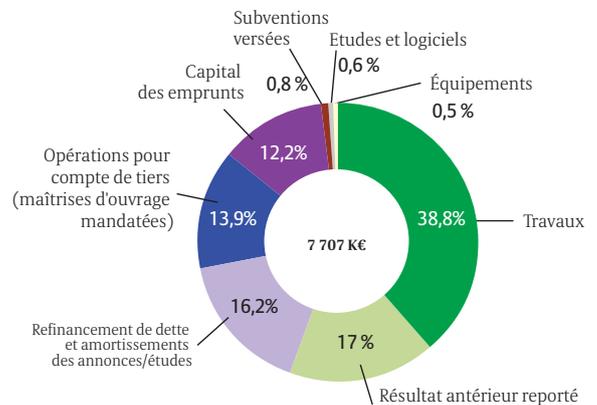
### Répartition des recettes d'investissement



- 37,1 % des recettes d'investissement sont constitués par des réserves (excédents de fonctionnement capitalisés).
- Le FCTVA 2011 n'a pas été perçu en 2012.

Force est de constater les très faibles subventions d'investissement (1,7%).

### Répartition des dépenses d'investissement



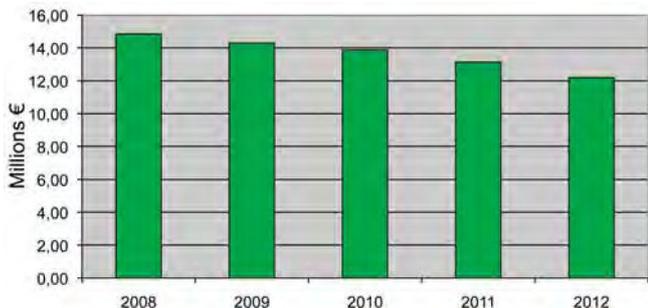
- les dépenses d'investissement se caractérisent par une proportion non négligeable, mais en baisse par rapport aux années antérieures, de dépenses liées au remboursement du capital de la dette (12,2 %). L'épargne brute générée depuis l'augmentation des centimes syndicaux assure le remboursement de la dette tout en recréant une capacité à investir.
- les travaux d'assainissement et études représentent 38,8 % des dépenses totales, hors opérations d'ordre (refinancement de l'emprunt en Franc Suisse).

**ENDETTEMENT**

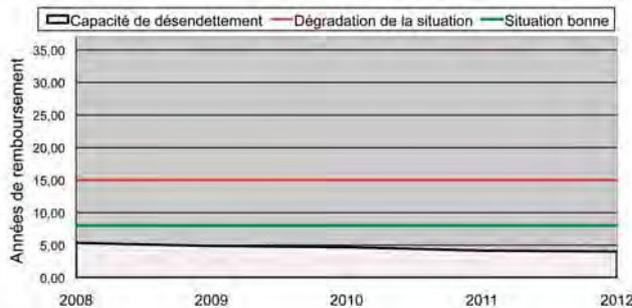
Le profil d'extinction de la dette en eaux pluviales se présente de façon satisfaisante par rapport aux années précédentes.

**Profil d'extinction de la dette**

Capital restant dû au 31/12/2012 : 11 345 828 €



**Capacité de désendettement**



partie 2.6

Depuis 2004, aucun emprunt n'a été contracté et on constate un désendettement régulier qui permet de retrouver une bonne capacité d'investissement.

En 2012, le SIAH a renégocié un emprunt en franc suisse avec la société Dexia Crédit Local, considéré comme à risque selon la charte Gessler, afin de le convertir en euros. Cette opération a permis de sécuriser la dette car le budget eaux pluviales commençait à supporter des pertes de change, considérées par un cabinet de conseil comme existantes jusqu'au terme du contrat de prêt à savoir 2020. L'estimation totale des pertes de change à régler était de l'ordre de 350 000 €. Cette situation s'expliquait par l'écart entre le cours de ces monnaies compte tenu de l'instabilité existante sur la zone Euro.

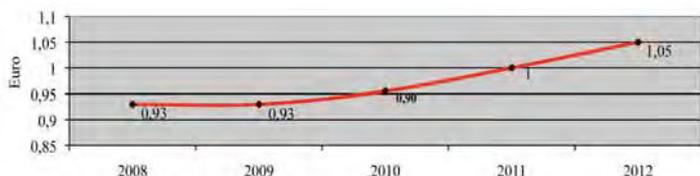
La capacité de désendettement (graphique ci-dessus) est satisfaisante. Le SIAH devrait consacrer 3,31 années à rembourser le stock de sa dette, s'il y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

**BUDGET EAUX USÉES**

Le budget eaux usées est principalement financé par la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la rémunération du service public de traitement des eaux usées de l'ensemble des communes et de la communauté d'agglomération membres. Depuis de nombreuses années, le SIAH veille à maintenir cette redevance à un niveau acceptable pour les usagers. L'assiette de la redevance est constituée par un prix au mètre cube d'eau facturé.

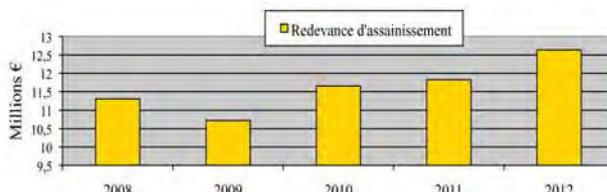
La redevance intercommunale d'assainissement, comme le montre le graphique ci-dessous, reste un levier permettant de compenser une évolution des dépenses proportionnelles plus importantes que le rythme des recettes (subventions notamment).

**Evolution du montant de la redevance intercommunale de traitement (€/m3 d'eau potable facturé)**



**Montant de la redevance d'assainissement perçue depuis 2008**

Montant total 2012 :: 12 638 226 €



## SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation comprennent plusieurs postes figurant ci-contre dans le graphique.

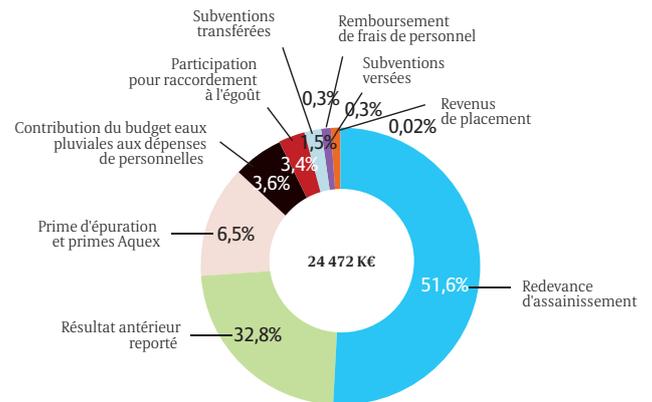
La prime pour bonne épuration est versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en fonction du respect des critères applicables en matière de dépollution des eaux brutes, traitées par la station de dépollution. Le montant de la prime pour bonne épuration versée en 2012 fut de 1 442 300 €.

La prime Aquex est une aide qui est accordée en fonction de la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement. L'évolution du mode de calcul de la prime est de nature à expliquer la baisse de son montant ces dernières années. Elle représentait en 2012, 139 722 €.

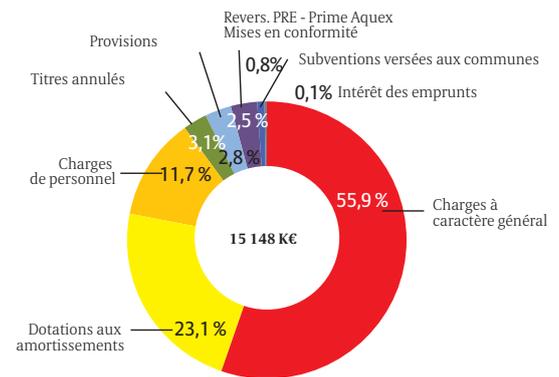
Concernant les dépenses d'exploitation, on peut constater que :

- 44 % des dépenses sont consacrés au fonctionnement de la station de dépollution (traitement des boues compris).
- 23,1 % des dépenses sont affectés à la dotation aux amortissements.
- L'entretien des réseaux représente 4 %.
- Le personnel représente 11,7 % (50% des charges totales de personnel sont intégrées dans ce budget).
- Les subventions versées aux communes représentent 0,8 % des dépenses.

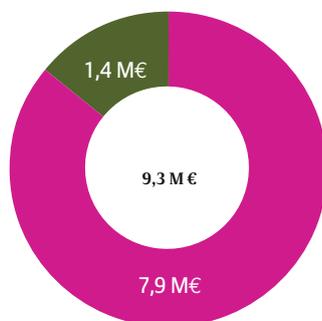
Répartition des recettes d'exploitation



Répartition des dépenses d'exploitation



Répartition du résultat de l'année 2012



Affectation des résultats de l'année 2012

- 1,4 M€** Couvrant le déficit d'investissement
- 7,9 M€** Reporté en exploitation servant à financer l'investissement

La totalité des chiffres ci-dessus représente le réalisé de l'année 2012

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Recettes d'investissement**

- L'amortissement des biens et des installations assure une capacité d'investissement intéressante (48,5 %) permettant un bon rythme de réalisation des travaux d'assainissement.
- L'Agence de l'eau octroie des subventions représentant, en 2012, 8,2 % des recettes d'investissement.
- Les recettes issues des maîtrises d'ouvrage mandatées représentent 8,7 %. Ces recettes couvrent des dépenses effectuées antérieurement par le SIAH, les communes ne versant leur part qu'une fois l'opération terminée.

**Dépenses d'investissement**

- Le Syndicat consacre la majeure partie de ses dépenses d'investissement à des travaux d'assainissement (68,5 %) et à des équipements (2,8%).
- Le remboursement du capital de la dette est faible (5,2 %)
- Les maitrises d'ouvrage mandatées en cours représentent 18,7 %.

**LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE**

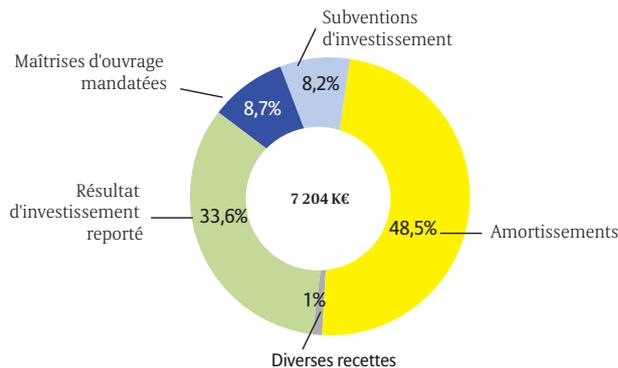
La totalité des emprunts en cours provient de l'agence de l'eau de Seine-Normandie. Ils sont souscrits en accompagnement des subventions attribuées de certaines opérations.

**Capital restant dû au 31/12/2012 : 2 407 754 €**

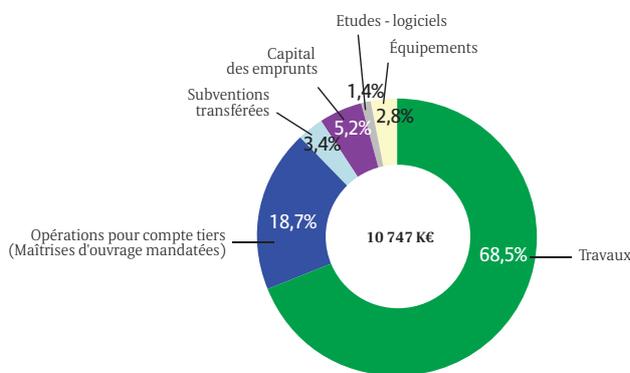
L'encours de la dette est très satisfaisant au regard des années antérieures. Il a été estimé le nombre d'années d'épargne brute que le syndicat devrait consacrer pour rembourser le poids de sa dette (graphique ci-dessous). En eaux usées, le nombre d'années est de 0,57 en 2012.

Avec cette capacité de désendettement, le SIAH dispose d'une stabilité financière qui lui permettra de recourir à l'emprunt, dans des conditions les moins difficiles possibles, de façon à accompagner les aménagements du territoire prévus à l'horizon court et moyen terme, dans l'est du Val d'Oise.

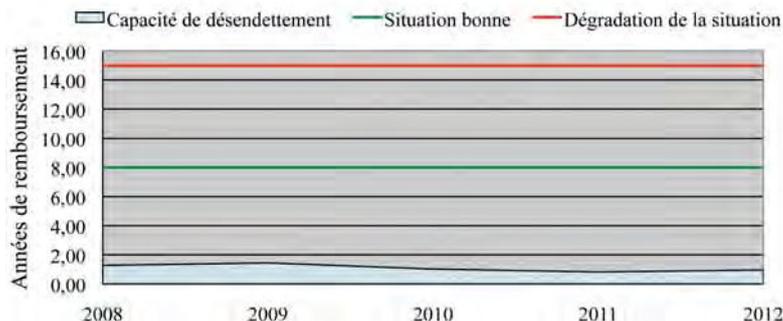
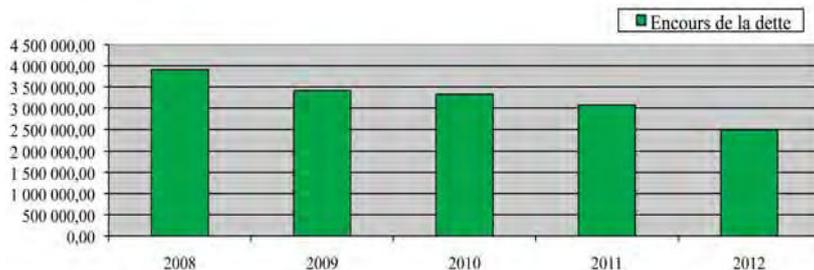
Répartition des recettes d'investissement



Répartition des dépenses d'investissement



partie 2.6



## SERVICES GÉNÉRAUX

### ■ Les services généraux du SIAH ont trois missions principales :

- veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des outils à la disposition des personnels (véhicules, photocopieurs, téléphones, etc.) ;
- assurer le secrétariat des services techniques et de la direction générale ;
- assurer la gestion du courrier.

Ils contribuent au fonctionnement satisfaisant des services, facilitant ainsi l'accomplissement des missions des agents. Le mot d'ordre des moyens généraux est l'amélioration de la qualité du service tout en limitant les dépenses et, en outre, en intégrant une approche développement durable. Des marchés publics ont été conclus dans cette optique notamment dans les domaines suivants : fournitures administratives, location et entretien des véhicules et location et maintenance des photocopieurs. Concernant la location et l'entretien des véhicules, la passation d'un marché public en 2009 a induit des frais de restitution qui ont fortement impacté sur les dépenses.

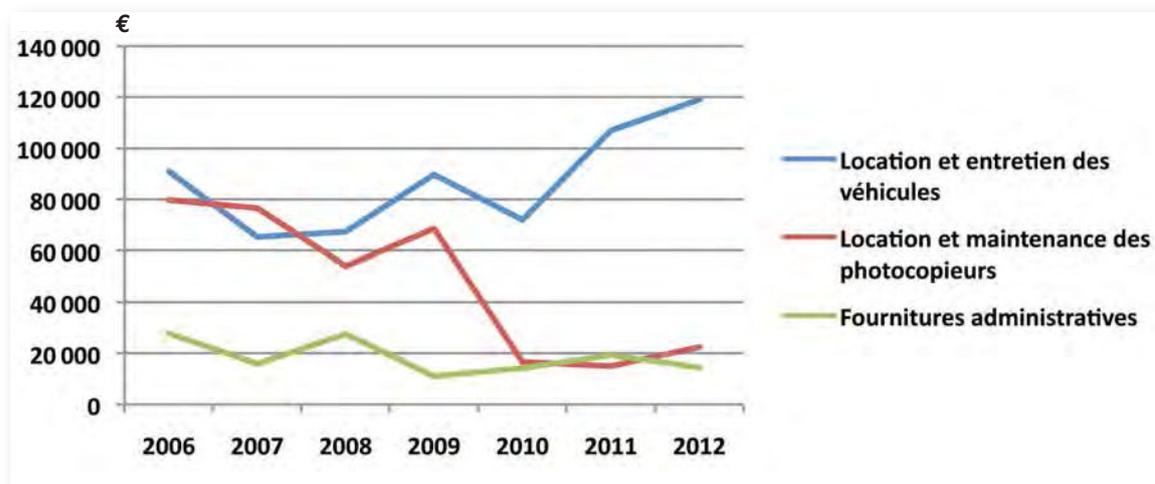
L'effet a été mesuré sur les exercices 2009 et 2010. En 2011 et en 2012, l'augmentation des dépenses s'explique par la hausse du nombre de véhicules loués (de 17 à 21 véhicules) et le changement de gamme des véhicules (hybride).

Le marché public intègre par exemple les assurances des véhicules qui auparavant, soit en 2007, étaient liées à chaque véhicule. L'amélioration de la qualité du service se mesure, malgré l'augmentation du nombre de véhicules par la mise en place de pneus hiver avec un déplacement d'un atelier mobile, une prise en compte des réparations dans le cadre de la location de façon plus soutenue, un suivi des tableaux de bord.

Au sujet des photocopieurs, avec la passation d'un marché public formalisé et globalisé, les montants relatifs à la location et à la maintenance des photocopieurs ont fortement baissé sur les derniers exercices. L'évolution à la hausse en 2012 par rapport à 2011 s'explique par l'ajout de matériels (magasin grande capacité) et par l'augmentation du nombre de copies (suppression progressive des imprimantes individuelles).

S'agissant des fournitures, le nombre de livraisons est limité à 4 par an maximum.

Suivi des dépenses des Services Généraux depuis 2006



## UN CONTEXTE JURIDIQUE EN PLEINE EVOLUTION



Les projets menés par le SIAH sont tous soumis à des problématiques juridiques diverses, qu'elles relèvent du foncier, des marchés publics, de la réglementation sur l'eau, du droit administratif, entre autres.

La sécurité juridique de la collectivité est assurée au SIAH par une expertise et un suivi permanent des évolutions réglementaires, nécessitant des moyens conséquents. Cette veille juridique constitue ainsi à la fois un outil de sécurisation des procédures et un outil de perfectionnement de l'ensemble du personnel.

Le SIAH a mis en place depuis plusieurs années une procédure de veille et d'analyse de sa conformité aux différentes exigences qui s'imposent à lui. Ainsi :

- une codification des textes a été mise en place ;
- un tri a conduit à la définition des textes informatifs et contraignants avant analyse ;
- la fixation d'une fréquence de révision des textes a été définie et mise en place ;
- l'ensemble des textes applicable a été identifié et codifié dans la veille ;
- des indicateurs de suivi de la veille ont été mis en place depuis le début de l'année 2008.

#### DEUX TYPES DE TEXTES EXISTENT :

- les textes informatifs qui ne nécessitent pas d'analyse et n'induisent pas une ouverture de fiche d'analyse ; (ils figurent cependant dans le tableau de veille juridique car un texte informatif peut devenir contraignant pour le SIAH, par exemple si le SIAH prend une nouvelle compétence) ;

- les textes contraignants qui sont soumis à analyse par l'agent dont les missions sont en lien avec le domaine d'application du texte.

Au 31/12/2012, 5 421 textes ont été identifiés comme étant applicables au SIAH. Parmi ces textes, 1 576 sont contraignants et 3 895 sont informatifs.

Sur l'année 2012, 522 textes sont entrés en vigueur et concernent directement le SIAH. Parmi ces textes, 224 sont contraignants et 298 sont informatifs.

#### ■ Contentieux

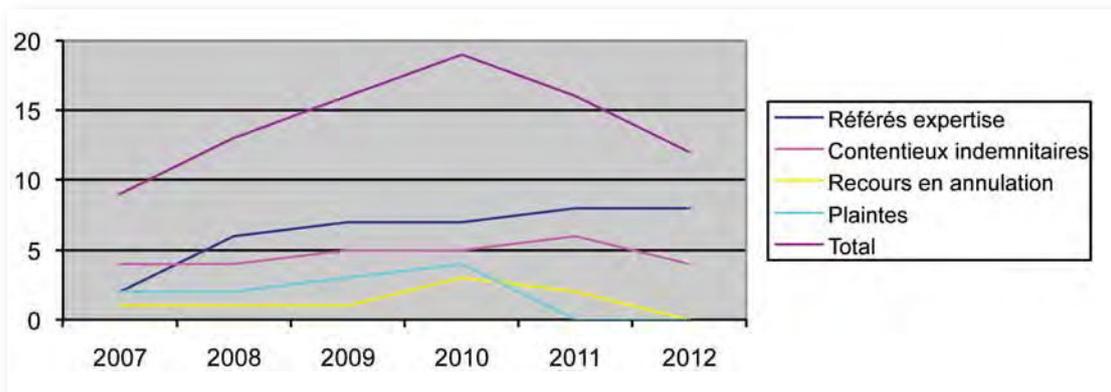
L'année 2012 fut une année très satisfaisante en matière de contentieux.

En effet, quatre contentieux ont pris fin et tous se sont soldés par un rejet des requêtes dirigées contre le SIAH. Deux contentieux étaient à caractère indemnitaire. Cela signifie que le requérant souhaitait obtenir réparation sur le plan financier à raison d'un préjudice subi.

Deux autres contentieux tendaient à l'obtention de l'annulation d'un acte administratif du SIAH.

Egalement, en 2012, aucun contentieux nouvellement créé ne fut à déclarer.

Typologie des contentieux en cours depuis 2007



La répartition des contentieux en cours met en évidence que le SIAH est dans une situation juridique plutôt satisfaisante. En effet, moins d'un tiers des contentieux est de nature à induire un risque financier pour le SIAH.

## ■ Sinistres

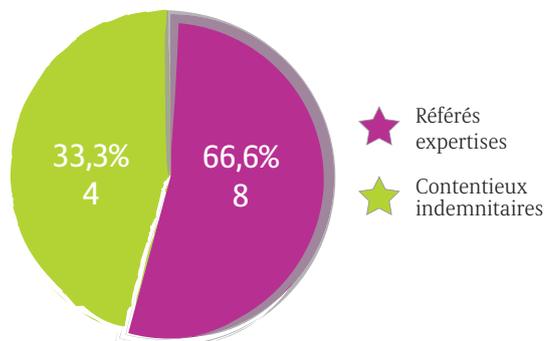
### NOMBRE DE SINISTRES DÉCLARÉS PAR LE SIAH

Le SIAH, depuis quelques années, engage une réflexion sur le partage des responsabilités avant de saisir les assurances. En effet, plus le SIAH saisit ses assurances, plus le taux de sinistralité augmente bien que sa responsabilité ne soit pas toujours engagée. Aussi, le SIAH ne saisit pas sa police d'assurance s'il est certain que le sinistre ne concerne pas son domaine d'action ou bien encore si la franchise ne sera pas dépassée. Il économise ainsi des frais de procédure tant en interne que vis-à-vis de l'assureur ou de l'expert qui sera saisi.

## ■ Assurances

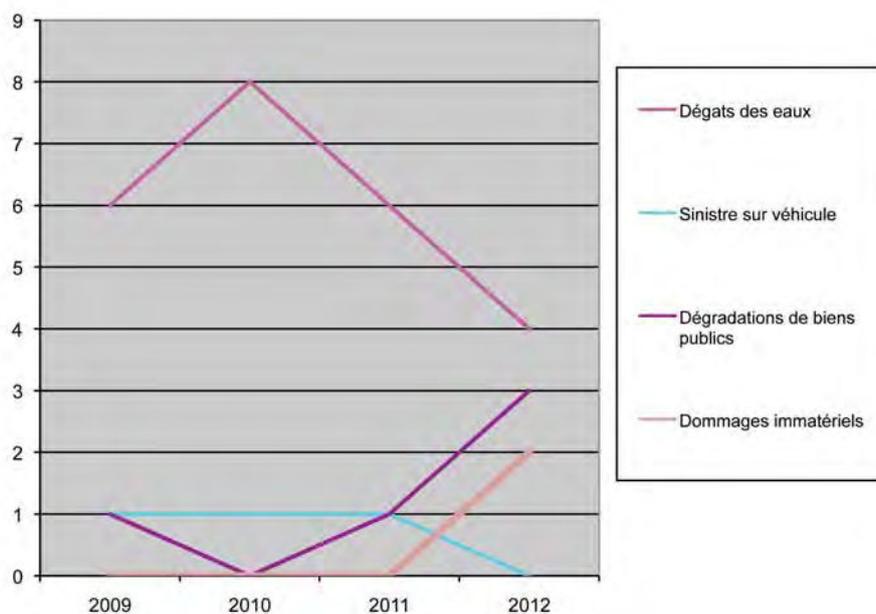
La renégociation des assurances via la passation de marchés publics courant 2007 a permis de faire baisser de façon notable les primes d'assurance.

Répartition des contentieux en cours au 31.12.12

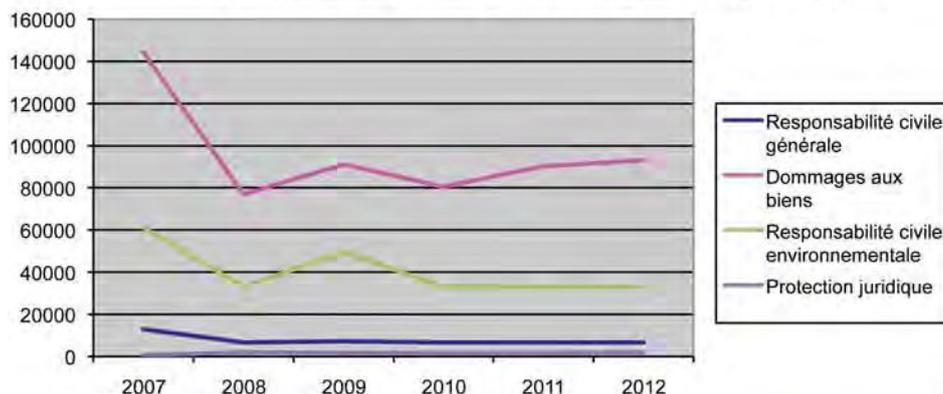


partie  
2.7

Evolution des types de sinistres depuis 2009



Evolution des primes d'assurances selon le type de police



## UNE POLITIQUE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ RENFORCÉE



La sécurité du personnel, exploitant de la station et du SIAH, des intervenants sur les ouvrages du SIAH, ainsi que des visiteurs de la station, est la priorité première de la politique syndicale.

Au-delà des moyens matériels nécessaires, c'est une véritable culture de l'hygiène et de la sécurité qu'il s'agit d'inculquer et de faire vivre au quotidien.

C'est à ce prix que les missions du SIAH peuvent se dérouler dans les meilleures conditions possibles et en respectant le droit du travail et les nombreuses autres réglementations applicables en la matière.

En 2012, les actions en matière d'hygiène et sécurité ont porté sur les domaines suivants :

### ■ Les conditions de travail dans les locaux

Les travaux relatifs à la gestion thermique des locaux ont été engagés fin 2012. La réutilisation d'une partie du biogaz fourni par les digesteurs de la station de dépollution permettra, au-delà des impacts environnementaux favorables, de diminuer les coûts afférents au chauffage des locaux administratifs.

### ■ La sécurisation des postes de travail dans les locaux industriels

- aménagement de l'atelier : achat d'armoires de stockage (dont 1 adaptée aux aérosols et bouteilles de gaz), mise en place de rideaux de protection (anti projection et anti UV) au niveau de la zone de soudure et de découpe, installation d'un ventilateur dans la zone de soudure et de découpe,
- pose de gardes corps sur une partie de la toiture des bâtiments administratifs,
- mise en sécurité de postes de travail via l'installation de gardes corps, lignes de vie, passerelles ...
- mise en place de moyens de manutention fixes (potence, palan ...) ou mobiles.



### ■ La mise en sécurité des sites

Le SIAH possède et gère, directement ou indirectement, de nombreux ouvrages et équipements : bassins de rétention des eaux pluviales, canalisations, postes de relèvement, dégrilleurs, points de mesure,...

Chacun de ces sites fait l'objet d'une attention constante pour maintenir un niveau de sécurité suffisant, notamment eu égard aux personnels d'intervention.

En 2012, les principaux postes de dépenses en la matière ont concerné :

- Le remplacement des trappes du poste de relèvement d'eaux usées de Bouffémont, avec mise en place de trappes articulées, verrouillées et assistées (11 k€ TTC).



- La pose de grilles anti-chute sur le poste de relèvement d'eaux usées de Mareil-en-France (3 k€ TTC).
- La mise en place d'une échelle amovible sur le bassin de rétention des eaux pluviales des Bourguignons à Ezanville (1 k€ TTC).
- La mise en sécurité des regards d'assainissement : changement de tampons, d'échelles de descente, ... (443 k€ TTC).



DES INDICATEURS

DES INDICATEURS

POUR ÉVALUER

TEURS

POUR ÉVALUER

LUER

3

Code indicateur	Objet				
<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b>					
<b>Présentation du territoire</b>					
cf. partie 1					
<b>Mode de gestion du service :</b>					
régie					
<b>D.201.0</b>	<b>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées</b>				
216 405 habitants sont raccordés aux réseaux d'eaux usées					
<b>D.202.0</b>	<b>Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels</b>				
En 2012, 244 459 équivalents habitants (eqH) ont été traités par la station de dépollution.	<b>Société</b>	<b>Commune</b>	<b>Activité</b>	<b>Date de délivrance de l'arrêté d'autorisation</b>	<b>Autosurveillance</b>
	SIGIDURS	BOUQUEVAL / LE PLESSIS GASSOT	Déchetterie	22/04/08	NON
	STEF	MONTSOULT	Entreposage frigorifique	06/04/09	NON
	DANIELS	ATTAINVILLE	Chenils	28/07/09	NON
	SIGIDURS	GONESSE	Déchetterie	16/10/09	NON
	VYGON	ECOUEN	Mécanique et traitement de surface	05/08/10	OUI
	SIGIDURS	GONESSE	Déchetterie	16/09/10	NON
	BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	GONESSE	Lavage de linge provenant des hôpitaux du Val d'Oise	09/03/11	OUI
	L'ATELIER	EPIAIS LES LOUVRES	Restauration	30/03/11	NON
	SARCELLES ENERGIE	SARCELLES	Production et distribution d'eau surchauffée pour le chauffage urbain	27/06/11	OUI
	SOFINADE	SARCELLES	Revêtement de surface par dépôts métalliques et polissage	27/06/11	OUI
	VOLVO TRUCK	ROISSY-EN-France	Vente, entretien et réparation de véhicules poids lourds	23/01/12	OUI
	AERTEC	VILLERON	Maintenance aéronautique	04/04/12	OUI
	FAGLIN SA	GONESSE	Fabrication de boutons de manchettes et fixe-cravates	04/04/12	OUI
	LAPRO ENVIRONNEMENT SA	GOUSSAINVILLE	Commercialisation, maintenance, location et vente d'équipements pour les travaux d'assainissement	30/05/12	NON
<b>Linéaires des réseaux de collecte des eaux usées :</b>					
135 km					
<b>Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants</b>					
cf. partie 1					
<b>D.203.0</b>	<b>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>				
La quantité de boues issues du système de traitement de la station de dépollution de Bonneuil en France est de 2 923 tonnes de matières sèches pour l'année 2012. Les boues proviennent du réseau de collecte ainsi que des matières de vidange déversées en tête de station.					

Code indicateur	Objet			
<b>TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICES</b>				
<b>Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès</b>				
<p>Les modalités de tarification du service d'assainissement varient d'une commune à l'autre. En effet, une commune peut décider ou non d'instituer une redevance d'assainissement et ce, bien que celle-ci adhère à un syndicat d'assainissement ou qu'elle ait décidé la contractualisation de la gestion du service à une structure publique (comme le SIAH) ou une entreprise privée par voie de délégation de service public. D'autres structures peuvent intervenir afin de prélever des redevances. De la même manière, les frais d'accès au service public d'assainissement dépendent étroitement des frais d'accès à l'eau potable qui dépendent du gestionnaire d'eau potable. On peut citer la participation pour le financement de l'assainissement collectif, sorte de droit de péage à l'assainissement réglée en une fois par le pétitionnaire de la nouvelle construction ou dès lors qu'il existe un supplément d'évacuation des eaux usées (cf. ci-après le montant perçu par le SIAH au titre de l'année 2012).</p>				
<b>Présentation d'une facture d'assainissement</b>				
	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>BASE 120 M3€ HT</b>	<b>TVA %</b>	<b>TTC</b>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				
ABONNEMENT	14,05	14,05	5,5	14,81
CONSOMMATION ANNUELLE PART DISTRIBUTEUR	1,28	153,60	5,5	162,05
REDEVANCE COMMUNALE	0,09	10,80	5,5	11,39
REDEVANCE DE PRELEVEMENT DE L'AESN	0,08130	9,756	5,5	10,29
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EU</b>				
REDEVANCE COMMUNALE	0,68	81,60	0	81,60
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES RESEAUX	0,22	26,40	0	26,40
REDEVANCE SYNDICALE DE TRAITEMENT DES EU	1,05	126	0	126
<b>ORGANISMES PU</b>				
LUTTE CONTRE LA POLLUTION AESN	0,40	48	5,5	50,64
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	0,30	36	5,5	37,98
<b>TOTAL ANNEE N</b>				<b>521,16</b>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>				
P201.1	<b>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>			
	99%			
P202.2	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de réseaux de collecte des eaux usées</b>			
	50/100			
P203.3	<b>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié</b>			
	Indicateur non disponible			
P204.3	<b>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>			
	<p>Les équipements d'épuration de la station de Bonneuil-en-France sont conformes à ces décrets et en particulier aux articles R.2224-10 et 2224-14 avec la mise en place d'un traitement plus rigoureux assuré depuis 2006 suite au classement en zone sensible du milieu récepteur en décembre 2005.</p>			

INDICATEURS DE PERFORMANCE						
P205.3	<b>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>					
	Les performances sont garanties hors périodes inhabituelles type coupure électrique.					
P206.3	<b>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon les filières conformes à la réglementation</b>					
	100 %					
P251.1	<b>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</b>					
	Le SIAH a reçu, en 2012, 1 demande d'indemnisation suite à des débordements causés par un dysfonctionnement de réseau public intercommunal via déclaration de sinistre.					
P252.2	<b>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</b>					
	Nombre de points noirs par 100 km de réseau : 0,01					
P 253.2	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</b>					
	1,6 %					
P 254.3	<b>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</b>					
	Paramètre	Concentration en mg/l		Rendement épuratoire minimum	Valeur rédhibitoire en mg/l	Commentaire
		Moyenne sur 24 heures	Moyenne sur 2 heures			
	MES	30	30	90 %	85	Concentration ou rendement minimum
	DCO	90	120	75 %	250	Concentration ou rendement minimum
	DBO5	25	40	80 %	50	Concentration ou rendement minimum
	Azote Total (NGL)	10		70%		Concentration moyenne annuelle ou rendement minimum
	Phosphore Total (Pt)	1		80%		Concentration moyenne annuelle et rendement minimum
	99,5 %					
P 255.3	<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>					
	Pour les réseaux intercommunaux, l'indice de connaissance est de 90/120					
P 256.2	<b>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>					
	cf. page 51-53					
P 257.0	<b>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>					
	Indicateur non disponible					
P 258.1	<b>Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamation</b>					
	Indicateur non disponible					

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

**Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux**

Eaux pluviales : montant financier des travaux = 2 986 448 €, montant des subventions des collectivités = 51 598 €

Eaux usées : montant financier des travaux = 7 361 385 €, montant des subventions des collectivités = 592 679 €

**Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de dette au cours du dernier exercice (capital / intérêts)**

Encours de la dette = 2 407 754 € – Remboursement capital = 558 055 € – Remboursement intérêts = 9 168 €

**Montant des amortissements**

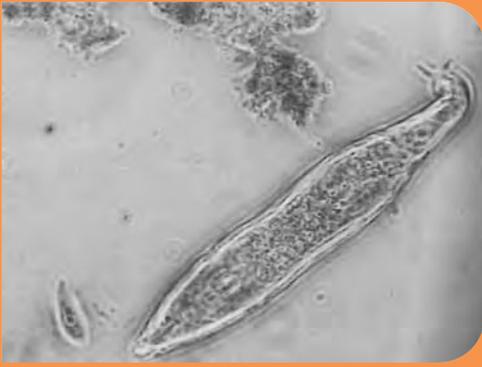
3 492 634 €

**Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montant prévisionnel (€ HT)	
<i>Inondations et reconquête du milieu naturel</i>				
2013	Puiseux-en-France (OP403B)	Bassin de retenue des eaux pluviales de la Fontaine Sainte-Geneviève	186 000	
	Domont – ZAC des Marais (OP10412)	Construction d'un bassin de retenue	180 000	
	Baillet-en-France (OP 465C)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsoul (cf. OP 465B ci-dessous)	77 000	
	Sarcelles (OP10483)	Réouverture du Petit Rosne	800 000	
	Gonesse (OP10484)	Maîtrise d'œuvre Zone humide le Vignois	110 000	
	Chennevières-lès-Louvres (OP420)	Requalification du ru de la Michelette	150 000	
	Goussainville (OP372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	60 000	
	Saint-Brice (OP478C)	Réhabilitation avenue des Tilleuls	260 000	
	Ecouen - Quartier du Luat Ravier (11363)	Prolongement du collecteur existant	300 000	
	Bouffémont – (OP463 B)	Création d'une zone d'expansion de crue et requalification du Petit Rosne	930 000	
	Vémars – (OP488)	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations en amont de Vémars.	50 000	
	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	903 000	
	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	158 000	
2014/2016	Sarcelles - réouverture du Petit Rosne (OP 10483)	Réouverture du Petit Rosne	450 000	
<i>Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées</i>				
2013	Sarcelles – Max Dormoy (OP 482V)	Réhabilitation des canalisations	153 000	
	Station de dépollution	Changement des automates	740 000	
	Le Thillay (OP482J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	820 000	
	Domont-Goussainville	Piste d'accès pour les opérations 429J et 429Q (cf. ci-dessous 2013/2015)	410 000	
	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	700 000	
	Siège du SIAH	Travaux sur bâtiments administratifs suite à diagnostic énergétique	1 130 000	
	Arnouville – SNCF- Gounod (OP482C)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	670 000	
	Sarcelles- Promenade du lac (OP429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	106 000	
	Domont – Tête Richard (OP429J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	110 000	
	Goussainville – Fond de Grison (OP429Q)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	110 000	
	Goussainville – Cerdan Etang (OP482S)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	878 000	
	Roissy-Vaud'Herland- (OP482K)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 470 000	
	Station de dépollution	Extension de la station – études avant travaux	300 000	
	Le Thillay – Aval place du 8 mai 1945 (OP 482J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	185 000	
	Saint-Witz (OP482U)	Réhabilitation des canalisations	450 000	
	Siège du SIAH	Réhabilitation de la toiture terrasse	302 000	
	Siège du SIAH	Renouvellement des cuves de stockage des réactifs	140 000	
	Saint-Brice-avenue des Tilleuls (OP478C)	Réhabilitation des canalisations	102 000	
	Bouffémont – Le clos de la Charrière (OP463B)	Réhabilitation des canalisations	125 000	
	2014/2016	Station de dépollution	Extension de la station – études avant travaux et travaux	30 000 000
		Moisselles-Attainville – (OP482G)	Réhabilitation des canalisations	715 000
		Domont Tête Richard (OP 429J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 500 000
		Sarcelles – RN16 (429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	4 500 000
		Villiers le Bel – aval ZAC Tissonvillers (OP429V1)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	625 000
		Goussainville – le fond de Brison (OP429Q)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	960 000
		Roissy aval chemin de Montmorency (OP 482K80)	Redimensionnement des canalisations	300 000
		Ezanville – rue Marin (OP429E)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	428 000
		Montsoul – Vierge Noire (OP465A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
		Roissy-Vaud'herland (OP482K)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	200 000
		Gonesse-Arnouville – le Vignois (OP484 B)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	500 000
		Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	2 100 000
		Villiers le Bel – aval Bacon Choiseul (OP 429V2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 880 000
		Le Thillay – lac (OP482I)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 140 000
	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	400 000	
	Saint-Brice-Sous-Forêt Rue Flandres Dunkerque RD 301 (OP487)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	A définir	
Sarcelles – stade	Léo Lagrange (OP482R)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	A définir	



LEXIQUE



LEXIQUE



4

**BASSIN BIOLOGIQUE** : Aussi appelé bassin d'aération, est un ouvrage d'épuration à culture de micro-organismes en suspension (essentiellement des bactéries) dans un milieu liquide (ici les eaux usées) aéré (ou oxygéné) mécaniquement (turbine, pont brosse, insufflateur d'air). La biomasse ainsi générée dégrade la pollution dissoute dans les eaux usées.

**BASSIN DE RETENUE** : Bassin à ciel ouvert ou réservoir enterré dans lequel sont provisoirement stockées les eaux excédentaires que les réseaux (fossés, canalisations d'eaux pluviales et rivières ne sont pas capable d'évacuer immédiatement. Les bassins de retenue peuvent parfois remplir des fonctions ludiques ou pratiques : terrain de golf, espace vert). Mais leur fonction principale est avant tout de protéger les zones habitées en stockant momentanément les eaux excédentaires ne pouvant être évacuées à cause de la saturation du réseau se produisant dans le cas de fortes pluies soudaines (orages) ou parfois dans les cas de pluie classique mais de très longue durée.

**BASSIN VERSANT** : Un **bassin versant** ou **bassin hydrographique** (terme retenu par la directive-cadre sur l'eau) est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

**BIOGAZ** : La méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique par des micro-organismes, qui se produit lorsque le milieu est dépourvu d'oxygène. Ce phénomène, qu'on appelle également "digestion anaérobie", conduit à la formation de biogaz riche en méthane, et valorisable sous forme d'énergie.

La méthanisation a lieu naturellement dans les marais, les rizières ou au cours du processus de digestion de certains animaux (termites, ruminants...). Dans le cadre du traitement des boues de stations de dépollution, on reproduit ce mécanisme dans des ouvrages spécifiques de digestion où la température est maintenue à environ 37°C. Ce procédé permet de stabiliser les boues, d'augmenter leur siccité, de réduire la quantité de micro-organismes pathogènes, et de limiter les nuisances olfactives.

**BOUES** : Résidus obtenus après traitement d'effluents. En moyenne, chaque Français génère 200 litres d'eau usée par jour qui une fois traités donnent 5 litres de boues brutes contenant elles-mêmes près de 15g de matières sèches. Les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre. Elles dépendent de la nature des effluents et du type de traitement appliqué.

**CHAMBRE A SABLE** : Ouvrage, sur un réseau d'assainissement, destiné à capter, par décantation, les matières en suspension présentes dans les effluents transitant dans les canalisations.

**COLLECTEUR** : Canalisation qui recueille les eaux usées ou les eaux pluviales. Ce terme provient de la notion d'assainissement qui consiste d'abord à collecter les eaux usées ou pluviales pour ensuite les diriger vers une unité de traitement.

**CURAGE** : Opération qui a pour objectif d'enlever les sédiments qui s'accumulent :

- Dans le lit des cours d'eau.
- Dans les zones où le courant se ralentit brutalement.
- Dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le curage des cours d'eau peut se faire mécaniquement ou manuellement. Ce dernier cas est le plus souvent privilégié car il permet de préserver l'état des berges et l'écosystème qui en est tributaire.

**DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)** : Le développement durable, est une notion qui désigne des actions visant à concilier trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'écologie et celui du social. Selon le ministère de l'écologie et du développement durable, "à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Ce terme, créé en 1980 d'après l'anglais sustainable development, désigne une forme de développement économique respectueux de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle, de manière à préserver les matières premières, mais également à s'assurer d'un développement socialement équitable. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Depuis la conférence de Rio (1992) le développement durable est reconnu comme un objectif par la communauté internationale.

**DIGESTEUR** : Désigne le réacteur chimique (cuve cylindrique étanche au gaz et isolée thermiquement) où se déroulent les fermentations bio méthanogènes (digestion anaérobie des déchets à forte teneur en matière organique) avec production de biogaz à partir de boues de stations d'épuration sous l'action de bactéries méthanogènes.

**DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE** : Paramètre de pollution organique correspondant à la consommation globale à chaud de l'oxygène du bichromate de potassium et représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables. Plus rapide que la DBO5 (voir ci-après) qui nécessite 5 jours. Cette mesure permet d'avoir un ordre de grandeur de la pollution. Les résultats sont exprimés en milligramme d'oxygène par litre d'eau.

**DBO 5 - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGENE A 5 JOURS** : On utilise conventionnellement la DBO5 au lieu de la DBO, c'est-à-dire la quantité d'oxygène consommée après 5 jours d'incubation. La DBO5 n'est normalement représentative que de la pollution organique carbonée biodégradable.

**DEGRILLEUR** : Installation de prétraitement permettant de retenir parmi les matières en suspension celles de plus gros volume par une grille. Il s'agit généralement d'une des premières étapes du traitement en station de dépollution. Un système automatique de raclage permet d'extraire les déchets accumulés sur les grilles pour les diriger vers des bennes.

**EAU BRUTE** : Désigne les eaux usées qui n'ont subi aucun traitement.

**EAUX METEORIQVES** : Toute eau provenant plus ou moins directement des précipitations ou des condensations de vapeur d'eau atmosphérique (eau de pluie).

**EAUX PARASITES** : Désigne l'ensemble des eaux autres qu'usées qui sont présentes dans les canalisations d'eaux usées (eaux de nappe, sources, drainages, mauvais branchements, etc.)

**EAUX PLUVIALES** : Les eaux pluviales sont les eaux qui proviennent des précipitations atmosphériques. Ces eaux peuvent être collectées dans des réseaux spécifiques dits d'eaux pluviales dans lesquels peuvent être récupérés également des eaux d'arrosage et de nettoyage des vies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble... Les eaux pluviales alimentent principalement les cours d'eau dont le niveau peut monter très rapidement en cas de précipitations importantes.

**EAUX USEES** : Les eaux usées dites domestiques (par opposition aux eaux usées industrielles) se composent des eaux vannes d'évacuation des toilettes, des eaux ménagères d'évacuation des cuisines et salles de bains. Les déchets présents dans ces eaux souillées sont constitués par des matières organiques dégradables et des matières minérales. Ces substances sont sous forme dissoute ou en suspension. Les réseaux d'eaux usées aboutissent à des stations de dépollution où les eaux sont traitées avant rejet au milieu naturel.

**MES - MATIERE EN SUSPENSION** : Désigne l'ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées.

**NGL** : Somme des différentes formes d'azote contenues dans les eaux usées.

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : Autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

**PERMIS DE LOTIR** : Le lotissement est une opération qui consiste à diviser un terrain en plus de deux lots à construire sur une période de moins de 10 ans. Cette opération est soumise à autorisation administrative préalable.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace

le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** : Intégré dans le plan local d'urbanisme, ce document a deux fonctions :

- définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques.

**Pt** : Phosphore total présents dans les eaux usées.

**REHABILITATION** : Ensemble des opérations visant à restaurer une canalisation détériorée.

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)** : Institué par la loi sur l'eau de 1992 et réaffirmé par celle de 2006, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est un outil de planification de la politique de l'eau associant tous les acteurs d'un bassin hydrographique (au nombre de 6 en France métropolitaine).

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)** : Déclinaison à l'échelle locale des décisions prises dans le SDAGE. Le SDAGE englobe l'intégralité du bassin versant Seine-Normandie. Ce grand bassin versant se divise en sous bassins versants dont chacun d'entre eux fait l'objet d'un SAGE.

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (SDRIF)** : C'est un document d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui définit, sous l'égide du Conseil Régional, une vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France et de ses territoires, affiche des ambitions et des objectifs à faire prendre en compte au niveau local. Afin de faire face aux évolutions de la société, ce document majeur pour l'avenir de l'Île-de-France est révisé périodiquement.

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)** : Elaboré par les élus, il définit l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports, ... Il succède au schéma directeur depuis la loi Solidarité et renouvellement urbain N° 2000/1208 du 13 décembre 2000.

**SICCITÉ** : Quantité de solide restant dans les boues de station après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de Taux d'humidité.



# ANNEXES



## ANNEXES



55

# MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL

**Guy MESSAGER**

(au 31 décembre 2012)

Président

<b>Alain BOURGEOIS</b>	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
<b>Didier GUEVEL</b>	Vice-Président Chargé du suivi des travaux
<b>Antoine ESPIASSE</b>	Vice-Président Chargé de la prospective et de la programmation
<b>Gérard GREGOIRE</b>	Vice-Président Chargé des relations extérieures
<b>Jean-Luc HERKAT</b>	Vice-Président Chargé du suivi de la station de dépollution
<b>Guy LUBACZEWSKI</b>	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
<b>Christine PASSENAUD</b>	Vice-Présidente Chargée de la politique de communication
<b>Bernard PICQUET</b>	Vice-Président Chargé des relations avec les communes du SIAH
<b>Geneviève RAISIN</b>	Vice-Présidente Chargée des finances

## Liste des délégués titulaires et des délégués suppléants de chaque Commune :

### CAVAM ANDILLY

**M. Jean BRUXER**  
**M. François LAZZARINI**  
M. Jean-Paul MAUROY  
M. Marc JAEGER

### MONTMORENCY

**M. François DETTON**  
**M. Patrice FOGLIA**  
M. Julien SANANES  
M. Youenn LEBERRE

### ARNOUVILLE

**M. Antoine SERRANO**  
**M. Alain DURAND**  
M. Michel AUMAS  
M. Jean THIBAUT

### ATTAINVILLE

**M. Dominique DE SUTTER**  
**M. Philippe VALLET**  
M. Philippe JOURNET  
Mme Geneviève POURCHAIRE

### BAILLET-EN-FRANCE

**M. Gilles MENAT**  
**M. Maurice CHAUVÉ**  
M. Jean-Claude LAINÉ

### BONNEUIL-EN-FRANCE

**M. Jean-Luc HERKAT**  
**M. Bernard BREGEAT**  
M. Jean Claude BONNEVIE

### BOUFFEMONT

**M. Gilles BELLOIN**  
**M. Michel LACOUX**  
Mme Michelle Demarchelier  
M. Claude ROBERT

### BOUQUEVAL

**Mme Marie-Claude CALAS**  
**M. Jacques SMITH**  
M. Noël HEDIN  
M. Francis MALLARD

### CHENNEVIERES-LES-LOUVRES

**Mme Joséphine DELMOTTE**  
**M. Daniel MONDET**  
Mme Laurence DUBOCQ  
Mme Marcelle PEUVRIER

### DOMONT

**M. Paul Edouard BOUQUIN**  
**Mme Marie-France MOSOLO**  
M. Laurent GUIDI  
M. Bernard LOUP

### ECOUEN

**M. Marcel BOYER**  
**M. Vicenté PASTOR**  
M. Gilbert ROUSSEAU  
M. François PEREZ

## EPIAIS-LES-LOUVRES

**Mme Isabelle RUSIN**

**Mme Laëticia EMERY**

M. Jérôme DROUILLOT

Mme Sharifah ABDOULVAGAB

## EZANVILLE

**M. Alain BOURGEOIS**

**M. Pierre GREGOIRE**

M. Eric BATTAGLIA

M. Jean-Pierre GRESSIER

## FONTENAY-EN-PARISIS

**M. Guy LUBACZEWSKI**

**M. Alain MARTIN**

M. Michel MAGNE

M. Jacques SEYNHAEVE

## GARGES-LES-GONESSE

**M. Bernard PICQUET**

**M. Gérard LENAIN**

M. Luis ABRANTES

M. Pierre DUBOIS

## GONESSE

**M. Michel JAUREY**

**M. Gérard GREGOIRE**

M. Alain THAUVIN

M. Cédric SABOURET

## GOUSSAINVILLE

**Mme Anita MANDIGOU**

**Mme Cécile MADURA**

Mme Isabelle PIGEON

M. Laurent GRARD

## LE MESNIL-AUBRY

**M. Hervé DEZOBRY**

**M. Robert DESACHY**

Mme Agnès SORIA

M. Serge JUCHORS

## LE PLESSIS-GASSOT

**M. Didier GUEVEL**

**M. Marcel HINIEU**

M. Christian CAYEUX

Mlle Hélène LEDUC

## LE THILLAY

**M. Gérard SAINTE BEUVE**

**M. Jean LICETTE**

Mme Bérengère NATIVITE

M. Philippe TRINQUET

## LOUVRES

**M. Guy MESSAGER**

**M. Jean-Claude LECOINTE**

M. Jean-Marie FOSSIER

M. Michel WAGNEZ

## MAREIL-EN-FRANCE

**Mme Christiane TOMKIEWICZ**

**M. Alain BESSE**

Mme Monique TIERCELIN

M. Pierre COULON

## MOISSELLES

**M. Dominique DA SILVA**

**M. Gaston DE MEDINA**

Mme Virginie SOLANS-STAHN

Mme Stéphanie POUGET

## MONTSOULT

**M. Elie MELLUL**

**Mme Geneviève RAISIN**

Mme Ghislaine BOISSONNADE

M. Claude BEHAR

## PISCOP

**M. James DEBAISIEUX**

**Mme Michèle BACHY**

Mme Catherine BENNOIN

M. Bernard DE WAELE

## PUISEUX-EN-FRANCE

**M. Claude HURION**

**M. Bernard BESANÇON**

M. Azzeddine HICHERI

M. Yves MURRU

## ROISSY-EN-FRANCE

**M. Serge DRAGO**

**Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD**

M. Frédéric LENGAGNE

M. Jean-Pierre DUCAS

## SAINT-BRICE-SOUS-FORET

**M. Roger GAGNE**

**M. William DEGRYSE**

Mme Chantal NEDELLEC

M. Patrick BALDASSARI

## SAINT-WITZ

**M. Joël VANDERSTIGEL**

**M. Germain BUCHET**

M. Stéphane MOURET

M. Jean-Marc SERGENT

## SARCELLES

**M. Antoine ESPIASSE**

**M. Christian KATCHIKIAN**

M. Georges OCLIN

Mme Sandrine PERONNET

## VAUD'HERLAND

**M. Bruno VIVIER**

**M. Bruno REGAERT**

M. Stéphane COSSARD

M. Pascal BACHELET

## VEMARS

**M. Lionel LECUYER**

**M. Michel PETRIS**

M. Alain MOURGUE

M. Alain GOLETTA

## VILLAINES-SOUS-BOIS

**M. Benoît NOTARIANNI**

**M. Louis BOURLES**

M. Charles MONTFORT

M. Sertorio GOMES

## VILLERON

**Mme Christine PASSENAUD**

**M. Dominique KUDLA**

M. Christian NAHON

M. Bruno GALANTE

## VILLIERS-LE-BEL

**M. Roland BAUER**

**M. Serge LOTERIE**

M. Maurice MAQUIN

M. Maurice BONNARD

# Certificat d'enregistrement



Le Système de Management Environnemental de la société :

**SIAH CROULT ET PETIT ROSNE**

**Rue de l'Eau et des Enfants  
95500 BONNEUIL-EN-FRANCE  
France**

a été audité et approuvé conforme à la norme :

**ISO 14001 version 2004**

Portée de la certification :

**Maîtrise de la gestion et de l'entretien des réseaux et ouvrages intercommunaux et communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.**

Numéro d'enregistrement : **2009022269**

Date de certification initiale : **03 mai 2000**

Date d'émission du certificat : **20 avril 2012**

Date d'expiration : **03 mai 2015**

Pour le Comité de Certification  
Signataire autorisé  
Moody International Certification  
89, rue Damrémont  
75018 Paris - France  
[www.moody-certification.fr](http://www.moody-certification.fr)



ISO 14001 Edition 1 Révision 0

Ce certificat est la propriété de Moody International Certification, à qui il devra être retourné en cas de demande.

**I**  
**S**  
**O**  
**1**  
**4**  
**0**  
**0**  
**1**

Convaincu du rôle majeur du service public dans la préservation de l'environnement et du patrimoine commun, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne se voue au quotidien pour l'ensemble de ses communes adhérentes à :

**RESTAURER DURABLEMENT LA QUALITE DE L'EAU DES RIVIERES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**



**LIMITER LES RISQUES D'INONDATIONS**

**INFORMER ET SENSIBILISER SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE PAR UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**



**S'ADAPTER EN PERMANENCE AUX EXIGENCES JURIDIQUES (LEGISLATION, REGLEMENTATION ET AUTRES)**

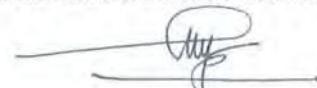
Cet engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution se traduit par la mise en place d'un système de management environnemental couvrant l'ensemble de ses activités, et compatible avec le référentiel d'approbation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Une meilleure surveillance des rejets dans le réseau et des programmes innovants permettent une lutte de plus en plus efficace contre la pollution des eaux, et par conséquent de fournir à la station de dépollution la capacité de dépolluer efficacement les eaux usées, avec le souci constant de maîtriser les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à cette tâche.

A travers l'ensemble de ces objectifs, c'est une vraie politique de réduction des impacts environnementaux de l'assainissement dans laquelle le SIAH s'inscrit jour après jour, dans le souci d'un service public toujours plus performant et engagé dans le développement durable. C'est également un engagement de transparence vis à vis de l'ensemble de nos partenaires (grand public, Agence de l'Eau, Police de l'Eau, ...) dans la gestion du système d'assainissement et de ses sous-produits.

À Bonneuil-en-France, le 9 février 2009

Le Président du S.I.A.H. du Croult et du Petit Rosne



Guy Messenger

